



# LA POLITIQUE CULTURELLE DU TARN À L'ÉPREUVE DE LA LOI NOTRe

Rémy GINESTET

Licence Professionnelle ADCMR

2015/2016

Tuteur pédagogique : François TAULELLE

Maître de stage : Jean- Michel BOUYSSIE

# Remerciements

Je remercie tout d'abord Jean-Michel BOUYSSIE pour sa disponibilité, son écoute, ses conseils, son partage d'expérience, sa sympathie et sa bonne humeur.

Françoise LATASTE, Laurent VAYRE, Christine MORCILLO, Sylvie ALBINET, pour leur accueil sympathique, leur bienveillance, leur disponibilité et leur bonne humeur également.

Maryse et Hélène FABREGUE, Sabine BOUDOU-ORLIAC, Myriam DELAVETTE, Marielle PLANES, Carine LABORIE, Brigitte BENNETEU, pour leur écoute, leur disponibilité, leur bonne humeur aussi, et pour m'avoir fait découvrir le monde des musées.

Thierry MORLET pour son accueil et sa disponibilité.

Tous les interlocuteurs avec qui j'ai eu un entretien, pour leur accueil, leur gentillesse et la richesse des discussions, et je remercie Karine DELZORS et Valérie ECHEVESTE pour leur disponibilité d'après stage.

Mon tuteur pédagogique, François TAULELLE pour ses encouragements, ses conseils et ses retours avisés.

Toute l'équipe pédagogique de la licence ADCMR pour ses encouragements, ses exigences, la richesse de son enseignement, sa disponibilité, qui m'ont permis de prendre confiance et de confirmer mon choix de reconversion professionnelle et en particulier Hélène CETTOLO qui m'a conseillé sur le choix de mon stage et sur mes orientations professionnelles.

Un remerciement tout particulier à ma mère qui m'a grandement aidé, à mes sœurs pour leur aide et leurs conseils, à mon père pour ses encouragements et son soutien et à tous pour leur confiance en ma réussite universitaire.

# Sommaire

<b>Mots clé et Index</b>	<b>p. 1</b>
<b>Résumé</b>	<b>p. 2</b>
<b>Introduction</b>	<b>p. 3</b>
<b><u>Partie 1. Contexte du stage</u></b>	<b>p. 5</b>
<b>1. Le Tarn, un département au contexte particulier</b>	<b>p. 5</b>
1.1 Contexte historique	p. 5
1.2 Un département marqué par l'industrie	p. 7
1.3 Une place particulière dans la nouvelle région	p. 8
<b>2. La place de la culture dans le Tarn</b>	<b>p. 9</b>
2.1 Une dynamique culturelle et patrimoniale dans un contexte de désindustrialisation	p. 9
2.2 La place de la culture occitane	p. 11
<b>3. Intégration dans l'équipe et méthode de travail</b>	<b>p. 12</b>
3.1 Les services de la culture du Tarn	p. 12
3.2 A la rencontre des acteurs culturels du Tarn	p. 21
<b><u>Partie 2. Etude des changements apportés par la loi NOTRe sur la politique culturelle du Tarn</u></b>	<b>p. 25</b>
<b>1. L'influence de la loi NOTRe sur la culture et les territoires : enrichissement ou appauvrissement ?</b>	<b>p. 25</b>
1.1 Historique de la loi NOTRe : de ses raisons à ses objectifs	p. 25
1.1.1 Les raisons de la loi	p. 25
1.1.2 Une nouvelle répartition des compétences	p. 26
1.1.3 Des objectifs de simplicité et d'efficacité	p. 30
1.2 Interprétation de la loi NOTRe : Entre précipitation et manque de clarté	p. 30

1.2.1	La culture, une compétence partagée	p. 31
1.2.2	Clause de compétence générale : quelles conséquences sur la culture ?	p. 33
<b>1.3</b>	<b>La culture et sa place dans la loi NOTRe</b>	<b>p. 34</b>
1.3.1	Interprétation des propositions de la loi en termes de culture	p. 34
1.3.2	Un nouveau droit : le droit culturel	p. 36
<b>2.</b>	<b>État des lieux du paysage tarnais, diversité et complexité</b>	<b>p. 38</b>
<b>2.1</b>	<b>Le Tarn et son dynamisme culturel</b>	<b>p. 38</b>
2.1.1	La politique culturelle du Tarn	p. 38
2.1.2	Les différents services et structures du Tarn	p. 41
2.1.3	Forces et faiblesses	p. 47
<b>2.2</b>	<b>Le renouveau des intercommunalités et la disparition des Pays</b>	<b>p. 51</b>
<b>3.</b>	<b>Vers une adaptation difficile aux exigences de la loi NOTRe</b>	<b>p. 54</b>
3.1	La nouvelle région, le rapprochement de deux cultures différentes	p. 54
3.2	Les nécessaires adaptations du département du Tarn	p. 58
3.3	La loi NOTRe, écrasement ou nouvelle dynamique pour les acteurs culturels du Tarn ?	p. 63
<b>4.</b>	<b>Perspectives et propositions d'avenir, vers l'entraide et la mutualisation</b>	<b>p. 65</b>
4.1	Des philosophies différentes pour faire de la culture	p. 66
4.2	Un décloisonnement nécessaire entre services, structures et acteurs de la culture	p. 70
	<b>Conclusion</b>	<b>p. 76</b>
	<b>Bibliographie - Sitographie - Documentation</b>	<b>p. 79</b>
	<b>Annexes</b>	<b>p. 83</b>

# Mots clé / index

Acteurs culturels

Collectivité territoriale

Département du Tarn

Education artistique et culturelle

Loi NOTRe

Politique culturelle

Projet culturel de territoire

Transversalité

ADDA : Association Départementale pour le Développement des Arts du Tarn

ADT : Archives Départementales du Tarn

BDT : Bibliothèque Départementale du Tarn

CC : Communauté de Commune

CMDT : Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EAC : Education Artistique et Culturelle

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LR : Languedoc-Roussillon

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

MP : Midi-Pyrénées

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

STAP : Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine

## Résumé

Le stage de trois mois que j'ai effectué au Conseil départemental du Tarn, dans le Service de la culture, m'a permis de découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale importante et son lien avec le territoire.

La mission de mon stage a été de mettre en évidence les changements et les adaptations nécessaires de la politique culturelle du Tarn à la loi de modification territoriale NOTRe.

Il m'a été demandé d'étudier la loi NOTRe et ses directives concernant la culture, d'observer et de dresser un diagnostic de l'existant en terme de politique culturelle, d'aller enquêter auprès de différents acteurs du Tarn et d'autres départements, afin d'apporter une réflexion sur les adaptations possibles et nécessaires que cela engendrerait pour la politique culturelle du département du Tarn.

Je vais vous présenter, dans ce rapport, le département du Tarn, son histoire, son territoire et sa culture, les services culturels qui y sont attachés, les acteurs culturels qui animent ce territoire, les réflexions issues de mes différents entretiens avec eux, les enjeux culturels de la loi NOTRe et ses conséquences sur la politique culturelle du Tarn.

# INTRODUCTION

Ce stage vient clôturer une année universitaire riche d'enseignements. C'est après une prise de conscience et un bilan de compétences que j'ai choisi d'intégrer cette licence professionnelle ADCMR, avec la volonté de changer de métier et de secteur et le souhait de revenir sur mes terres familiales.

J'ai souhaité, pour mon stage, intégrer une structure ou une collectivité importante. Le but était d'observer des projets sur un ou plusieurs territoires. Je voulais pouvoir observer divers projets, soit d'une grande structure, au sein de celle-ci ou à travers son territoire, soit une collectivité importante, un EPCI, un département ou même la région. Après une première concertation avec une des responsables pédagogiques de la licence, Hélène CETTOLO, l'échelon de la région fut écarté car ces missions de correspondaient pas à mes envies et parce que la fusion des régions était toujours en cours. Mes choix se sont donc portés sur une structure comme le GMEA à Albi et surtout sur des collectivités comme le Centre social et culturel du Naucellois, le Centre culturel du Grand Figeac ou le Service de la culture du Conseil départemental du Tarn. Ce dernier me proposa une mission qui me semblait intéressante, certes, mais relativement complexe. Après une seconde concertation avec Hélène CETTOLO, les perspectives que cela pouvait ouvrir et le fait que j'intégrerai un échelon important de territoire et sa perception globale du Tarn, je me suis décidé à relever ce défi et partir vers une expérience totalement nouvelle pour moi. Je ne voulais pas forcément faire la mise en place d'un événement lors de mon stage, bien que ce genre de mission aurait été intéressante et enrichissante bien entendu, mais j'avais participé pendant 10 ans à des mises en place d'événements professionnels ou amateurs et je voulais avoir une expérience vraiment nouvelle dans le public, afin de me confronter aussi à un univers que je ne connaissais pas, pour savoir si cela pouvait me correspondre.

J'ai pu ensuite rencontrer Jean-Michel BOUYSSIE avec qui nous avons rediscuté des modalités de ma mission qui serait l'étude de la loi NOTRe et ses prérogatives dans le domaine de la culture, faire le point sur la politique culturelle du Tarn pour voir ce qui se fait et comment cela fonctionne (étude du budget primitif et du territoire tarnais) et enfin proposer des pistes de solutions pour l'adaptation de cette dernière aux changements territoriaux de la loi NOTRe. C'était une mission d'analyse et d'observation sur un sujet d'actualité très présent dans le domaine de la culture, touchant les collectivités aussi bien que les acteurs culturels.

Cette mission d'observation, au-delà de me faire découvrir ce qui existait sur le territoire et comment tout cela fonctionnait, m'a fait développer des réflexions sur l'importance de l'influence des territoires, de ses habitants et de ses élus, sur les projets culturels,

l'histoire et la culture de ces territoires, ainsi que sur la communication, le partenariat et la transversalité entre les acteurs culturels publics et privés.

Au-delà, j'ai pu me questionner sur les missions et les domaines que j'ai pu observer, comme l'EAC ou la lecture publique par exemple, et aborder des réflexions sur leur lien avec les territoires.

Le fait de ne pas avoir de bureau attitré m'a permis de me déplacer et de rencontrer le personnel du Service de la culture, mais également celui de la Conservation des Musées, source de nombreux échanges. Jean-Michel BOUYSSIE a permis que je puisse emprunter un véhicule de service afin de me déplacer à travers le Tarn et les départements voisins, pour aller à la rencontre des acteurs culturels, me donnant par-là, une totale autonomie. J'ai apprécié ce rapport de confiance et cette autonomie instaurés rapidement et, que ce soit lui ou tout le personnel des services de la culture, de la conservation et même d'autres services du département, ils m'ont toujours renseigné, orienté, conseillé et aidé dans mes recherches.

Mon stage consista, pour l'essentiel, en un travail de recherche, sur ce qui existait, ce qui était en train de changer et ce qui allait se faire dans le domaine de la culture et sur les prérogatives de la loi NOTRe. J'ai dû construire une grille d'entretien pour les besoins de mes entretiens avec les collectivités, les associations et entreprises culturelles, en me servant de mes cours de sociologie. Mes cours sur les collectivités territoriales et les aménagements territoriaux m'ont également servi à appréhender le rôle du département et des collectivités dans le domaine culturel, et d'étudier la loi NOTRe.

Le fait de pouvoir découvrir nombre de projets et de structures dans divers domaines culturels m'a permis d'observer ce qui fonctionnait, pourquoi et comment et me permettre d'avoir nombre de documents enrichissant.

Ce rapport est l'occasion d'apporter une réflexion sur les conséquences que vont avoir le réaménagement des territoires et la réorganisation des compétences sur la politique culturelle du département du Tarn et son influence sur les collectivités et les acteurs culturels tarnais.

Je vais définir dans un premier temps ce qu'est le territoire du Tarn, son histoire, ses particularités et son influence sur la culture, sa politique culturelle, l'influence des EPCI, le dynamisme des acteurs culturels tarnais, avant de présenter une réflexion sur la loi NOTRe, les adaptations possibles pour le département et pour finir, des propositions de perspectives d'avenir sur l'évolution de la politique culturelle du Tarn.



# Partie 1. Contexte du stage

## 1. Le Tarn, un département au contexte particulier

Le département du Tarn en quelques chiffres :

Population	Tarn (81)
Population en 2013	381 927
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2013	66,3
Superficie (en km <sup>2</sup> )	5 757,9

Source : Insee, état civil

- 24 musées
- 69 bibliothèques et médiathèques
- 31 des 41 collèges publics inscrits à l'éducation artistique et culturelle
- 51 cinémas (dont 14 cinémas en plein air)
- 15 conservatoires de musique et de danse

### 1.1 Contexte historique

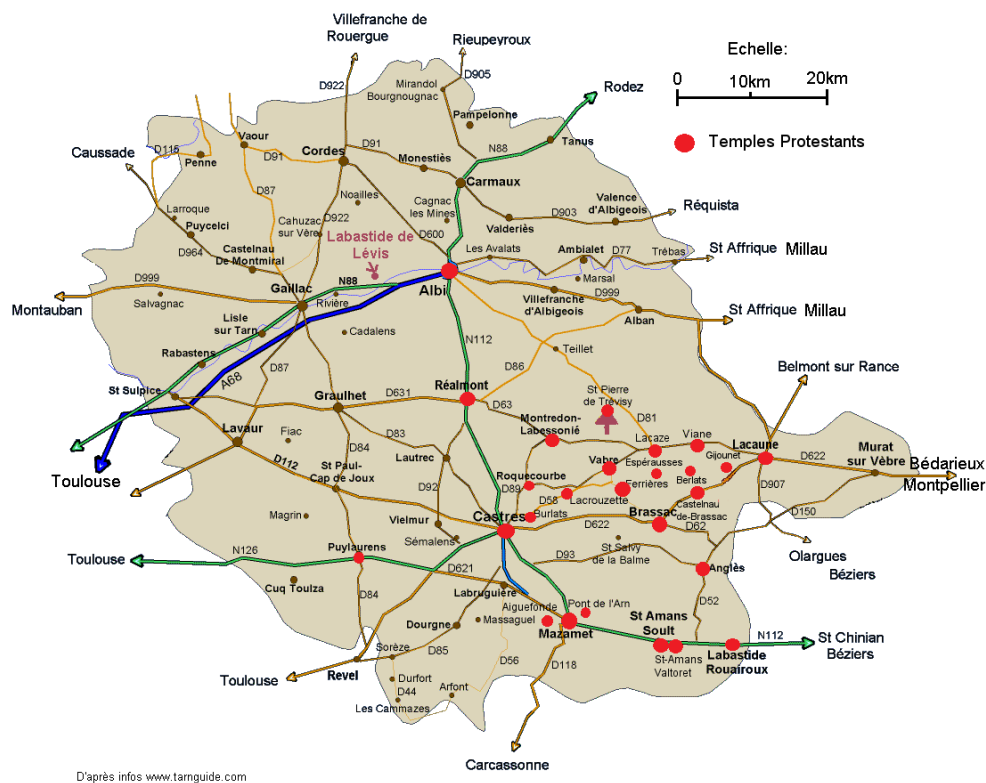
Le Tarn est un territoire riche en patrimoine : Cathédrale, églises, Bastides, monastères, châteaux, bâtiments industriels, villages fortifiés, etc. Tout ceci est issu d'une histoire et d'une culture qui ont su exploiter les richesses des terres tarnaises.

Il y a eu diverses activités économiques, à différentes époques : du bois, du granit, du charbon, des peaux, du textile, des vignes, etc. Cela a permis de créer une grande dynamique à travers le territoire et d'avoir, aujourd'hui, un grand nombre de bâtis et d'architectures qui font, entre autre, la renommée de ce département.

Le Tarn a eu un contexte historique marquant puisqu'il a été le théâtre d'une lutte entre les Catholiques et les Cathares dans un premier temps, puis entre les Catholiques et les Protestants dans un second temps. La Cathédrale d'Albi en est une illustration parfaite, érigée au centre d'une des principales villes Cathare par les Catholiques après leur victoire, comme un symbole contre ce qui était nommé « l'hérésie Cathare ». <sup>1</sup>

Il y a eu ensuite la longue bataille opposant les Catholiques et les Protestants, qui amenèrent ces derniers à se cacher dans la Montagne Noire et les Monts de Lacaune pour l'essentiel, et à développer leurs traditions culturelles à l'abri des regards.

Le Tarn fut donc séparé en deux parties: au nord/nord-ouest les Catholiques et au sud/sud-est les Protestants, avec une cohabitation non souhaitée au départ, mais qui va évoluer vers une acceptation de l'autre et un enrichissement mutuel avec le temps.



Carte réalisée à partir de sources des archives du Tarn <sup>2</sup>

1 Schéma départemental de l'occitan 2012-218, partie 2, chapitre 2 p.12 et 13

2 Site internet : <http://archives.tarn.fr/index.php?id=1281>

Les protestants ont construit quelques temples discrets, qui, dans leur religion, ne sont pas des lieux sacrés; ceci a permis à différentes associations, en accord avec les communautés protestantes locales, de pouvoir y programmer des spectacles, des animations ou des concerts. Pour beaucoup de petites communes, ces temples ont été les premiers équipements culturels avant la construction des salles des fêtes dans les années 1980. Ils restent, encore aujourd'hui, des lieux d'accueil pour les animations et les spectacles, voire pour des résidences d'artistes. Ainsi, le Temple Neuf à Mazamet a été utilisé par l'association de l'Espace Apollo il y a quelques années.

Ce partage religieux du territoire a aussi influencé les exploitations industrielles du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec, au sud et sud-est, l'industrie du textile et l'exploitation du granit et au nord et à l'ouest les mines, les tanneries et les mégisseries. Ainsi, « l'ancien poumon industriel de ce département, de Castres à Mazamet, était largement protestant. »<sup>3</sup>

## 1.2 Un département marqué par l'industrie

En effet, le Tarn va être très productif lors de la Révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle. Des villes comme Carmaux ou Blaye-les-Mines vont voir se développer l'exploitation des mines ; Graulhet, la multiplication des mégisseries et des tanneries ; Castres ou Labastide-Rouairoux, l'apparition d'usines pour travailler le textile. Toutes ces villes vont voir se construire beaucoup de bâtiments industriels et des logements. Cette dynamique d'industries de matière première vient d'une culture et d'un patrimoine historique de savoir-faire, et de la variété de paysages avec la présence d'une forêt dense (la Montagne Noire) pour l'exploitation du bois, de minerai de charbon pour les mines, de granit pour son extraction, etc.

La fin de cette époque va avoir pour conséquence un chômage de masse d'une partie de la population venue pour le travail dans ces industries, notamment les différentes vagues d'immigration, et le départ d'une autre partie de la population qui va désertier les villes et les bassins industriels comme Mazamet, Carmaux, Graulhet ou Labastide-Rouairoux.

---

3 Cf. Brochure du « Musée du Protestantisme, de la réforme à la laïcité » de Ferrières chap. « L'économie et la société »

### 1.3 Une place particulière dans la nouvelle région

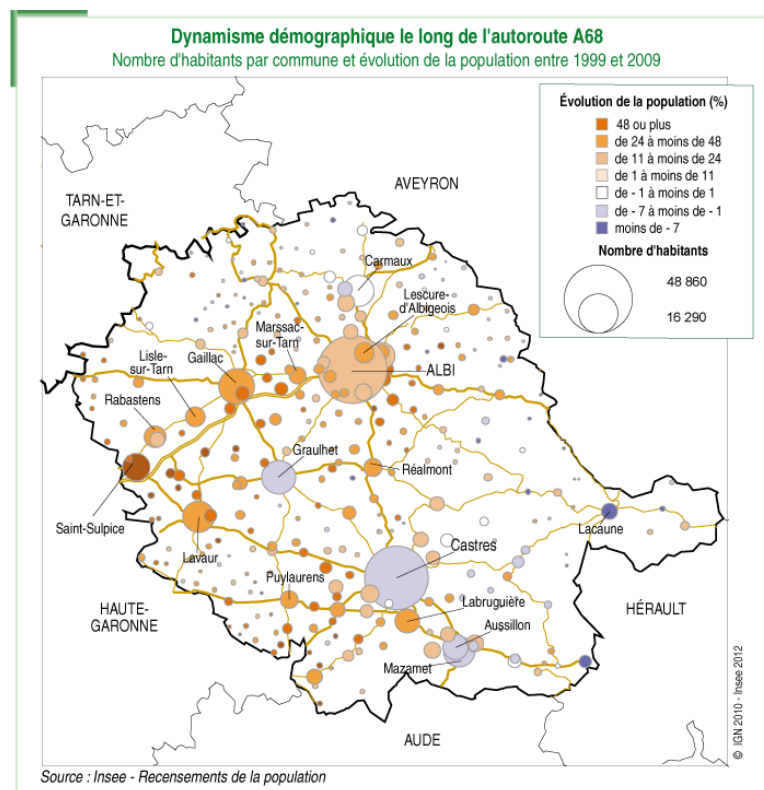
Le département du Tarn avait une place particulière dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. Le rayonnement de la métropole toulousaine à l'ouest, concrétisé par l'arrivée de l'autoroute A68 qui a permis de raccourcir les temps de déplacements entre Albi et Toulouse et de mieux desservir les communes se trouvant sur cette axe (Saint-Sulpice, Rabastens, l'Isle-sur-Tarn, Gaillac), a eu pour conséquences l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants et le développement de ces communes.

A l'inverse, au sud et à l'est, l'A68 a créé un déséquilibre. Pour l'agglomération de Castres, le fait d'être désormais moins accessible de Toulouse l'a rendue moins attractive et de même pour Mazamet qui en est encore plus éloignée. A l'est, la commune de Lacaune, ville éloignée d'autres agglomérations ou métropoles, a un accès difficile qui vide son bassin de vie.

Par contre, les paysages des Monts de Lacaune et le Sidobre, se trouvant dans le Parc régional du Haut-Languedoc, attirent quelques néo-ruraux dans de petites communes plus paisibles comme Vabre, Brassac ou Montredon-Labessonnié (dont l'industrie du

granit est encore très développée) situées à proximité de Castres.

Mais l'influence et le rayonnement de Toulouse sont très marqués à l'ouest et autour d'Albi, ce qui crée un déséquilibre de dynamisme avec le sud (bassin de Mazamet), l'est (bassin de Lacaune) et le nord (bassin de Cordes-Vaour et Pampelonne) sur le territoire tarnais. <sup>4</sup>



#### 4 Site internet INSEE:

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=7&ref\\_id=19613&page=dossiers\\_etudes/publications\\_elec/pano\\_81\\_fev\\_2013/panopage2\\_81\\_janvier\\_2013.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=19613&page=dossiers_etudes/publications_elec/pano_81_fev_2013/panopage2_81_janvier_2013.htm)

Aujourd'hui, avec la nouvelle Région Occitanie rassemblant Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le Tarn se retrouve au centre de cette nouvelle région.



Cette place de choix permettra un échange et de futurs projets avec les départements de l'Aude et de l'Hérault. Bien que ces échanges et ces projets existaient déjà pour certaines associations ou équipements culturels de la vallée du Thoré et du bassin de Mazamet, de par leur emplacement géographique et de par leur volonté, ces échanges seront amenés à se développer et à se renforcer avec la nouvelle Région.

## 2. La place de la culture dans le Tarn

### 2.1 Une dynamique culturelle et patrimoniale dans un contexte de désindustrialisation

Le département du Tarn a amorcé le virage de la désindustrialisation dans le domaine culturel, notamment avec l'appui des « pôles de reconversion industriels » lancés par l'Etat.

Tel a été le cas avec le site de la Découverte à Carmaux, devenu « Cap'Découverte », mêlant loisir et culture, un projet ambitieux propre au département du Tarn.

A l'origine, une mine à ciel ouvert créée pour soulager la fermeture des mines dans le bassin de Carmaux, Blaye-les mines, Cagnac-les-Mines, Le Garric, Saint-Benoît-de-Carmaux et Taïx, va être transformée, par la volonté d'élus locaux et le soutien du Tarn et de la région Midi-Pyrénées, ainsi que des financements européens, en parc de loisirs.

Celui-ci intègre également des équipements culturels (la Maison de la musique avec salle de spectacle, studios de répétition, d'enregistrement et de danse).

Dans un entretien que j'ai eu avec Jean-Philippe Hauray, chef de la culture de la Maison de la musique de Cap'Découverte, celui-ci estime qu'il n'y avait au départ aucune raison de mettre de tels équipements culturels à Carmaux et que la place des citoyens, dans ce projet, n'a au départ pas été prise en compte. Il rappelle d'ailleurs que le public visé, à l'origine, était la tranche des 15/35 ans, mais qu'il constate que c'est majoritairement un public familial qui fréquente le site.

C'est l'exemple d'un projet bâti du haut vers le bas, décidé par des élus qui avaient l'ambition honorable de re-dynamiser le bassin carmausin. Comme le souligne Jean-Philippe Hauray, la culture, en France, est souvent pensée en équipement, mais l'essentiel ce sont les habitants, les personnes et leurs projets. Il pense également que la Maison de la Musique et ses équipements importants sont une chance pour le territoire et pour le Tarn. Ce sont de beaux équipements, du niveau d'une métropole. Il a fallu certes les ancrer dans le territoire, avec un long travail de création d'ateliers, de participation du public, de mutualisation avec des associations locales, mais ils ont un vrai avenir et beaucoup de potentiels, notamment pour des échanges et des projets avec la nouvelle Région Occitanie.

A l'inverse, un autre exemple qui illustre cette reconversion industrielle par la culture est le cas de Graulhet.

Graulhet était une ville qui a vécu en grande partie des tanneries et des mégisseries, employant de nombreux salariés et de la main d'œuvre immigrée. La fermeture de toutes ces entreprises a créé une cassure sociale et Graulhet a régressé économiquement et socialement. La Mairie a œuvré dans le social et la culture pour re-dynamiser la ville, et les tanneries et mégisseries abandonnées ont été accaparées par de nombreuses compagnies de cirque/art de la rue/théâtre qui les ont fait revivre. Et des associations comme « Rues d'été » ont pu créer des actions socio-culturels pour rassembler les différentes catégories sociales et profiter de cette multiculturalité apportée par les différentes vagues de migrations et l'histoire et la culture locale.

Pour ce qui est du patrimoine, le Tarn est pourvu de ce qu'ont engendré les guerres de religion, les édifices religieux, les châteaux, l'architecture propre au Tarn et tous les bâtiments industriels et du vignoble (le Gaillacois). Les religions qui ont marqué le département ont amené la création de nombreux musées et l'aménagement de certains bâtiments en équipements culturels (comme l'école-Abbaye de Sorèze). Il en est de

même avec les anciennes industries, partie intégrante du Tarn, et dont les bâtis vont être également aménagés en musées et en équipements culturels (le Musée du textile à Labastide-Rouairoux par exemple).

## 2.2 La place de la culture occitane

La langue et la culture occitanes ont, depuis longtemps, eu une place importante dans le Tarn: « *Situé au cœur de l'Occitanie, le Département du Tarn dispose de véritables trésors en matière de culture occitane que ce soit sur le plan architectural, littéraire ou artistique.* »<sup>5</sup>

Aujourd'hui cette place est tout aussi importante: « *95% des Tarnais pensent que la culture occitane fait partie de leur patrimoine et 80% d'entre eux souhaitent que les pouvoirs publics interviennent autant voire plus en faveur de l'occitan. Les résultats de l'enquête menée en décembre 2010 confortent le Conseil général du Tarn dans sa politique volontariste en direction de l'occitan.* »<sup>6</sup>

Ce sont les traces historiques d'une langue parlée dans le sud de la France jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle et renforcée, dans le Tarn, par les luttes de séparation des cathares, des protestants et d'ordres religieux comme les Dominicains, contre une Eglise et un pouvoir venus du nord.

La volonté de la mission culture occitane, des associations occitanes et de la politique culturelle du Tarn ont permis de créer à ce jour :

- Un enseignement occitan dans 34 établissements publics
- 3 écoles Calendretas (écoles associatives occitanes)
- De multiples animations artistiques occitanes
- Une signalétique occitane

Il reste à inscrire cette culture dans la culture moderne des Tarnais.

---

5 Cf. Document Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018 p.30

6 Cf. Document Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018 p. 3

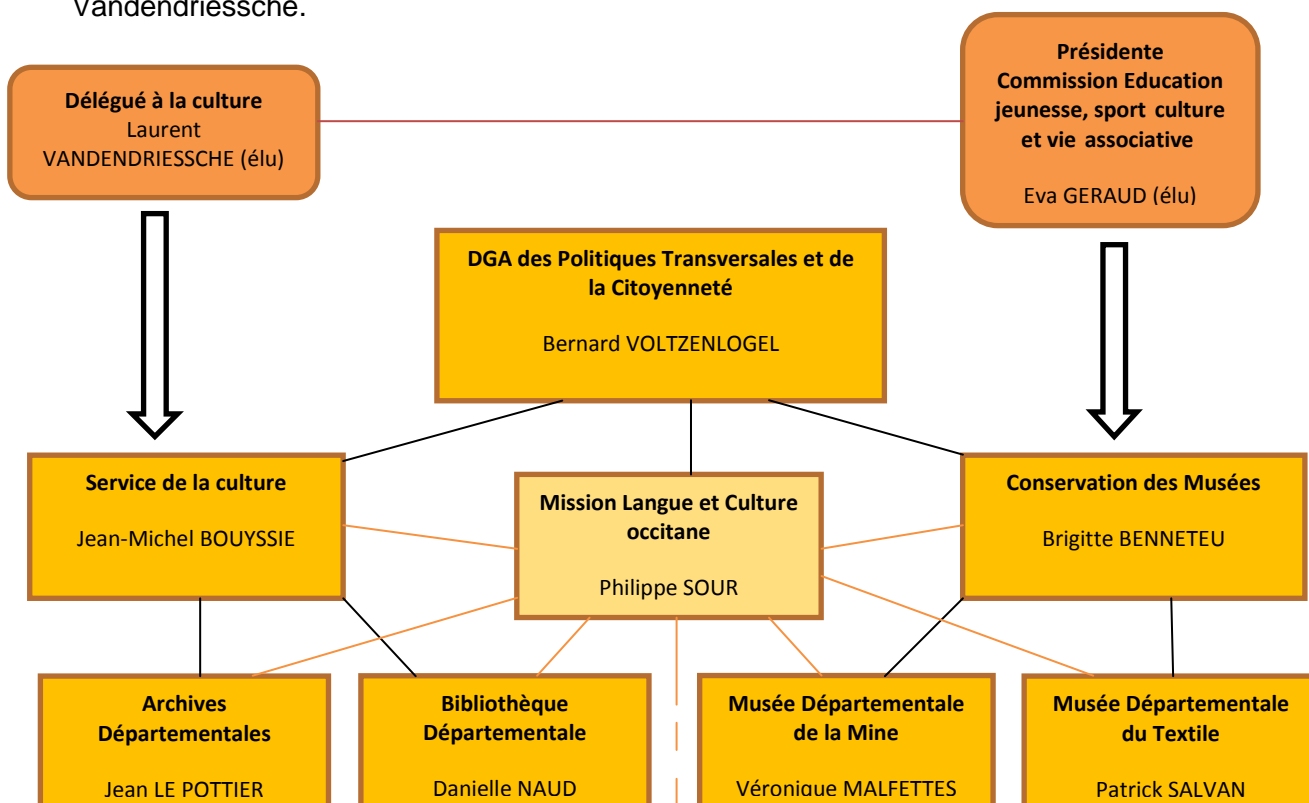
### 3. Intégration dans l'équipe et méthode de travail

#### 3.1 Les services de la culture du Tarn

Plusieurs services sont liés à la culture dans le département du Tarn :

- Le service de la culture (lecture publique, musique, spectacle vivant, cinéma, art contemporain, éducation artistique et culturelle, patrimoine)
- La conservation des Musées (centre de ressource pour tous les musées du Tarn)
- La mission « Langue et Culture occitane » (qui est une mission transversale à d'autres services du département)
- Les archives départementales (ADT)
- La bibliothèque départementale (BDT)

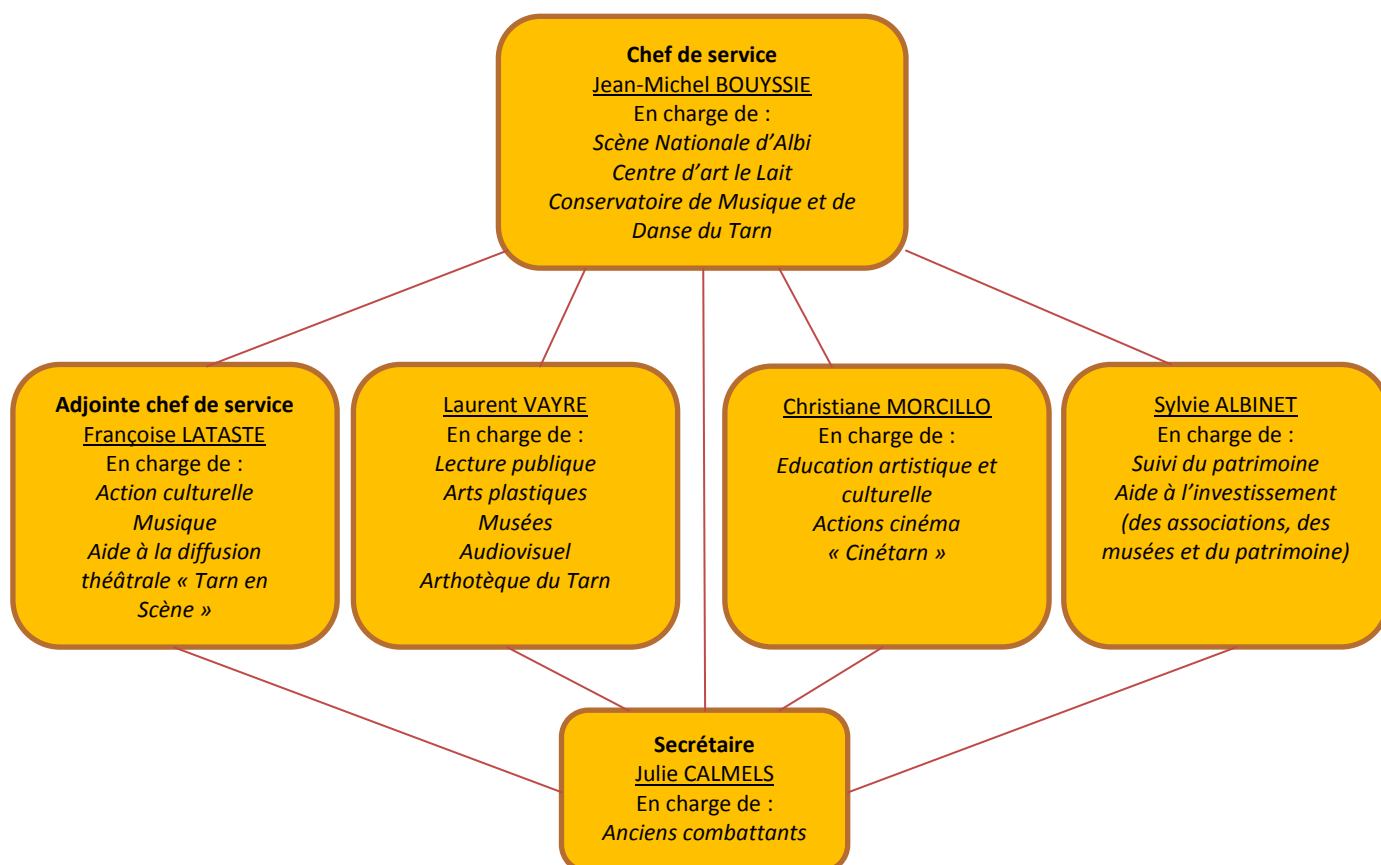
Ces services sont regroupés, avec d'autres comme « la jeunesse et le sport », dans une « Direction Générale Administrative (DGA) des Politiques Transversales et de la Citoyenneté ». Ces services travaillent avec la commission « Education jeunesse, sport culture et vie associative » présidée par une élue, Eva Géraud. Le service de la culture, les archives départementales et la bibliothèque départementale travaillent plus particulièrement avec l'élue délégué à la culture de cette même commission, Laurent Vandendriessche.





J'ai effectué mon stage dans le service de Mr Jean-Michel Bouyssié ; j'ai pu échanger avec les membres de ce service et de celui de la « conservation des Musées », situé à proximité.

### Le service de la culture :



Ce service est en charge des associations artistiques, culturelles et scientifiques du Tarn; il soutient des projets d'intérêt territorial. Le département va toujours cofinancer des projets en complément des aides communales et intercommunales. Seule une association conventionnée peut prétendre au financement de son fonctionnement .

Pour ce faire, les associations ou les porteurs de projet doivent remplir un dossier de « demande de subvention » suivant les critères suivants :

- Qualité des propositions artistiques
- Territorialité des actions
- Financement des autres collectivités
- Partenariats développés
- Mettre en cohérence les propositions
- Harmoniser les propositions en fonction des crédits

Le choix d'accorder une subvention va se faire en regard de ce qui existe déjà ou pas sur le territoire, de l'équilibre et du maillage territorial, du sérieux de la structure et du projet, de l'originalité et de l'équité entre les domaines artistiques à travers tout le Tarn (afin qu'il y ait un certain équilibre entre ces divers domaines sur le territoire).

En ce qui concerne les dossiers de musique et de spectacle vivant, après une première sélection ou pour aider dans le choix, un avis technique est émis par l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Tarn (A.D.D.A). C'est un organisme associé au service de la culture.

Une fois ces sélections faites, les projets sont arrêtés et organisés par le service de la culture, puis présentés à la commission « Education jeunesse, sport, culture et vie associative ». Cette commission est composée d'élus, de la Présidente Eva Géraud et du délégué à la culture Laurent Vandendriessche, qui discutent de ces projets lors d'une réunion spécifique « culture ». Ils vont parler notamment du financement et de la pertinence des projets. Puis la commission propose ces projets et les défend à la « commission permanente » composée de tous les élus du département, avec à sa tête le Président Thierry Carcenac, qui va les valider et acter définitivement les budgets.

#### **Les grandes lignes de la politique culturelle du Tarn :**

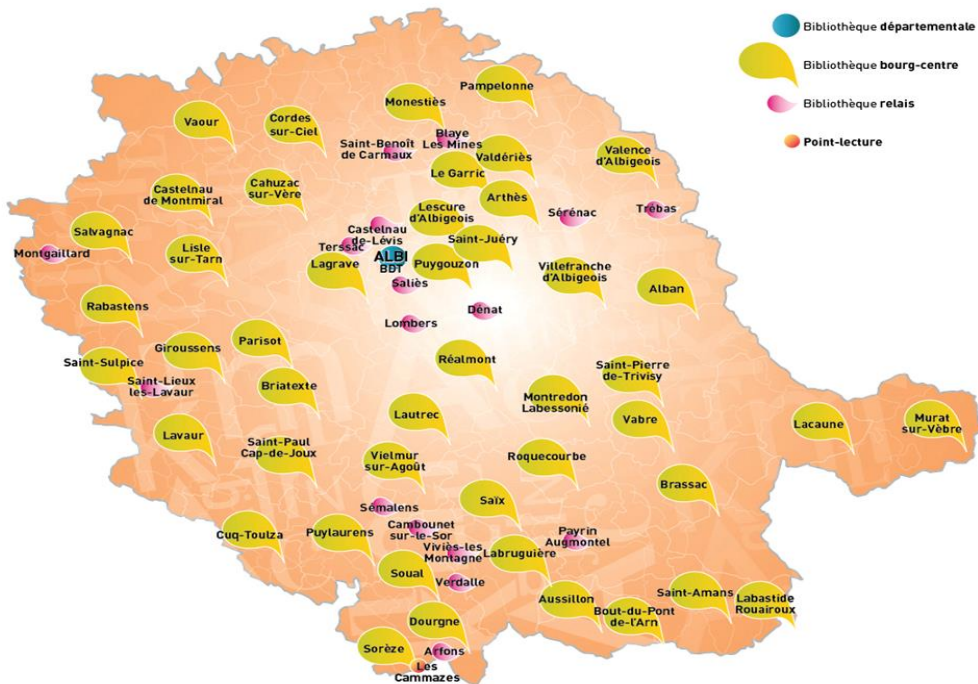
- Gérer les archives du territoire, le patrimoine et la bibliothèque départementale
- Gérer et développer les musées départementaux et l'Artothèque départementale
- Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux loisirs scientifiques, artistiques et culturels
- Développer le bilinguisme occitan
- Soutenir l'éducation populaire et le mouvement jeunesse avec des réseaux conventionnés
- Faciliter le développement culturel sur tout le territoire tarnais et en favoriser l'accès au plus grand nombre
- Valoriser les richesses patrimoniales du territoire
- Développer une lecture publique de qualité sur tout le territoire par la mise en réseau de médiathèques et de bibliothèques avec la BDT
- Structurer une politique culturelle de territoire en s'appuyant sur les associations et les organismes culturels, et permettre aux Tarnais et surtout aux jeunes, d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité

## • LA BDT

C'est un centre de ressource pour l'ensemble des médiathèques et des bibliothèques du Tarn. Le « Schéma directeur du développement de la lecture publique du Tarn » résume les actions et les missions de la BDT :

- Equiper et accompagner les petites communes qui ont le plus d'attractivité sur leurs territoires
- Informatiser toutes les médiathèques tarnaises
- Impulser la mise en réseau des médiathèques au sein des EPCI
- Etre un centre de ressource pour : la formation du personnel, un prêt d'outils d'animation, un conseil technique, des propositions d'expositions ou de valises thématiques
- Renforcer la mission documentaire pour tout le réseau
- Promouvoir le festival « Contes en ballade » créé par la BDT, à travers un maximum de médiathèques, afin de renforcer le réseau et le maillage territorial autour d'un événement

Voici l'actuel schéma de lecture publique du Tarn qui est en pleine mutation de par la création de nouveaux réseaux intercommunaux. <sup>7</sup>



*Précision :* Les médiathèques d'Albi, de Castres, de Mazamet et de Carmaux, n'apparaissent pas sur ce plan, car elles étaient encore municipales à l'époque et qu'elles étaient autonomes, sans lien avec la BDT.

<sup>7</sup> Site internet: <http://bib.tarn.fr/EXPLOITATION/carte-du-reseau.aspx>

- **Les ADT**

Les ADT sont la mémoire de l'identité du territoire, la culture, l'historique. Elles sont en étroite collaboration avec le service de la culture, les journaux locaux et les collectivités pour suivre les événements et les archiver au fur et à mesure.

- Archivage physique, classé dans des rayonnages modernes et techniques, dans des lieux prévus à cet effet
- Archivage numérique, de tous documents, placés dans des disques durs et mis en réseau interne, consultables sur les ordinateurs qu'il y a sur place
- Rénovation d'archives privées et publiques
- Stockage des archives anciennes communales de <2000 hab
- Ouverture de certaines collections aux scolaires, pour des ateliers pédagogiques
- Organisation d'animations culturelles autour des archives par un service culturel interne

Dans leurs locaux, les ADT disposent d'une salle d'exposition temporaire, d'un auditorium, d'une salle de consultation publique et de salles de réunions proposées aux associations et surtout aux scolaires pour l'EAC.

Il y a depuis quelques temps des opérations de numérisation des archives, notamment les archives audiovisuelles. Les techniciens de ce service sont en relation avec toutes les radios et les télévisions locales afin d'archiver toutes les émissions et les reportages.

- **L'ARTOTHEQUE**

Construite avec le « 1% culture » (1% des coûts de construction) lors de la construction du collège Jean Jaurès à Albi dans lequel elle est située, l'Artothèque est gérée par Laurent Vayre (responsable au service de la culture, de la lecture publique, arts plastiques, musées et audiovisuel) et Hélène Lapeyrère (responsable du service des publics au Centre d'art le Lait). Laurent Vayre s'occupe de la gestion du fonctionnement de l'Artothèque et Hélène Lapeyrère la fait vivre grâce à des actions de médiation autour de la collection.

- Prêt aux enseignants des collèges pour de la médiation ponctuelle
- Prêt et médiation pour les scolaires dans le cadre de l'EAC et des dispositifs comme « De clou à clou » qui permet aux élèves une sensibilisation à l'art contemporain grâce à un projet inter-établissements d'art plastique autour d'œuvres de l'Artothèque
- Prêt et médiation aux médiathèques, avec une formation de médiation à l'art contemporain et des valises thématiques autour des œuvres

Cette Artothèque a peu de budget et fonctionne « en interne » au service de la culture.

- **CONSERVATION DES MUSEES** <sup>8</sup>

Ce service fonctionne comme un centre de ressource dédié aux musées tarnais et s'occupe de la gestion administrative et technique des musées départementaux (Musée de la Mine, Musée du Textile et Château-Musée du Cayla).

- Gestion des musées départementaux
- Soutien et expertise aux équipements muséographiques du Tarn comme centre de ressource, dans le cadre de projets de professionnalisation et de conservation

Ce service est organisé en plusieurs pôles autour des musées départementaux :

- **Conservation** (inventaire, informatisation, connaissance, restauration et enrichissement des collections et "conservation préventive" prévention des dégradations)
- **Diffusion** (développement et réalisation des parcours permanents faisant l'objet de projets scientifiques et culturels par des comités de pilotage, organisation des espaces, scénographie des parcours permanents des musées, développement des publics et médiation, en particulier autour des scolaires, en association avec l'Education Nationale et les publics en difficulté)
- **Réalisation des expositions temporaires** (afin de compléter les parcours permanents, avec des thèmes proches des musées, voire des thèmes extérieurs, mise en place de l'événementiel, avec communication, développement des publics, médiation propre aux expositions, travail en lien avec les sites)
- **Logistique et régie** (entretien et réparation du matériel pour les expositions, lien avec les équipes et le matériel sur les sites, travail en collaboration avec la scénographie, montage des accroches et installation des expositions temporaires avec les personnels sur place)

---

<sup>8</sup> Cf. **Annexe 1**: organigramme des services Conservation des Musées

- **Communication** (choix d'une charte graphique correspondant aux parcours permanents et choix des équipements de communication qui seront affichés sur place, même travail pour les expositions temporaires)
- **Administration** (programmes budgétaires, gestion administrative et centralisation des sites, administration des expositions temporaires, secrétariat pour les demandes de subventions et donateurs d'œuvres, et coordination générale des équipes du service conservation)

- **MISSION CULTURE OCCITANE**

Philippe Sour est le chargé de mission Culture occitane depuis 2008, une mission qu'il a développée pour qu'elle devienne transversale à l'ensemble des services du département du Tarn. Il n'a donc aucun budget et ce sont les services avec lesquels il travaille qui financent les actions occitanes.

- Mobiliser la ressource occitane pour développer la qualité et l'offre du service public dans les secteurs de l'enseignement, du tourisme, de la culture, la signalétique et la formation professionnelle
- Rendre accessible le patrimoine occitan à tous les tarnais
- Faire de l'occitan une ressource qui permet aux acteurs privés et institutionnels de développer leurs activités
- Développer et soutenir l'enseignement de l'occitan dans les institutions scolaires
- Soutenir la formation de la langue occitane dans les domaines de la santé afin de renforcer le bien-être des personnes âgées en intégrant l'occitan dans les communications avec les soignants et dans les animations
- Soutenir les associations culturelles et artistiques occitanes

Philippe Sour travaille en relation avec le service de la culture sur les dossiers de subventions et le financement des associations occitanes. Il va soutenir et aider ces associations subventionnées d'un point de vue technique (fléchage des actions, des subventions, coordination de ces actions, respect d'un niveau de qualité) et pour la rédaction des dossiers de subventions. Il y a également un projet transversal entre les deux services : des cours sur la culture occitane en école primaire par la compagnie Chergui Théâtre qui va intégrer l'occitan dans certaines de ses actions.

Il existe d'autres projets transversaux avec les autres services et structures culturelles tarnaises :

- Le festival Festif'Oc qui se passe dans les musées du Cayla et de la Mine, en collaboration avec le service de conservation
- Un projet avec la BDT, avec la création de malles thématiques sur l'occitan, pour les écoles, collèges, les associations sensibilisant le public non-occitan et les associations occitanes ou les maisons de retraite
- Projet avec les ADT, sur la collecte des outils viticoles et la traduction de leurs noms en occitan
- L'ADDA et le CMDT consacrent une partie de leurs activités à l'enseignement des musiques et danses occitanes ainsi qu'un soutien aux artistes occitans (majoritairement amateurs)

- **ORGANISMES RATTACHES AU SERVICE DE LA CULTURE**

- **L'ADDA** (Centre de ressource pour le chant, les musiques actuelles, le théâtre, les arts de la piste et de la rue)

L'ADDA est une association labellisée, soutenue par la DRAC et financée essentiellement par le département. Elle intervient sur l'éducation artistique, la pratique amateur, la formation et la formation continue professionnelle et l'aide à la diffusion. C'est un partenaire régulier du Service de la culture avec lequel elle travaille sur les associations et les projets artistiques des domaines dont elle s'occupe. C'est aussi l'organisme qui aide et soutient les collectivités ou les porteurs de projet en rencontrant les acteurs culturels sur leurs territoires. C'est un référent technique, d'aide et de conseil pour les associations de musique, de théâtre, de cirque et d'arts de la rue.

Sur le volet de l'EAC, l'ADDA participe en créant et en finançant des projets, travaillant régulièrement avec le service de la culture, pendant toute la durée du projet. Pour le CMDT, il existe le même processus que pour l'ADDA, mais essentiellement sur des projets d'enseignement artistique et culturel, même s'ils ont quelques projets d'EAC.

- **LE CMDT** (enseignement musical de musique d'ensemble, de musiques actuelles et de chant lyrique et enseignement de danse classique, jazz, contemporaine, de la culture chorégraphique)

Le CMDT est le conservatoire de musique et de danse du Tarn. C'est un syndicat mixte regroupant la DRAC, le département et les communes dans lesquelles il y a une antenne du conservatoire. Il est financé pour un tiers par le département, un tiers par les communes du syndicat mixte et un tiers par les familles qui inscrivent leurs enfants dans les différentes antennes du conservatoire. Ces antennes sont réparties à travers tout le territoire (16 communes). Le CMDT permet, dans un cadre labellisé, le développement de la pratique et de la formation amateur.

### **Intégration dans le service**

Mon intégration dans le service de la culture s'est faite très naturellement. Je pense que mon âge (34 ans) et mon expérience professionnelle (10 ans en tant que road et technicien lumière et son dans le milieu de la culture et de l'événementiel) ont joué, ainsi que l'accueil naturel et bienveillant de mon maître de stage Mr Jean-Michel Bouyssié, des salariés de ce service et de celui de la conservation des Musées.

Je n'avais pas d'espace de travail dédié et fixe, j'ai dû tourner dès qu'un bureau se libérait. Cela m'a permis de faire le tour des deux services et de rencontrer les personnes directement dans leurs lieux de travail. Je pense que cela a également contribué à mon intégration.

J'ai rencontré chaque personne de ces services, ainsi que le chargé de mission de la « Culture occitane » et celle de la « Citoyenneté et Démocratie Participative », afin de connaître et comprendre leur travail, leurs rôles dans ces services. Cela m'a permis de comprendre comment fonctionnait chaque service et mission.

J'ai pu assister à des restitutions de travaux d'éducation artistique et culturelle pour des écoles primaires et des collèges. Ce fut intéressant de voir le travail de ces élèves, parfois surprenant en termes de qualité, l'implication des enseignants et de certains directeurs d'écoles et la médiation qui était faite autour.

J'ai également pu visiter les trois musées départementaux et échanger avec leurs responsables. J'y ai vu les expositions temporaires, en lien les unes avec les autres, pour avoir une vue d'ensemble et voir l'aboutissement des derniers préparatifs de la Conservation des Musées auxquels j'avais assisté un peu plus tôt.



Cela m'intéressait aussi de voir les structures culturelles départementales que sont les ADT et la BDT; j'ai pu avoir un entretien avec leurs responsables et en faire le tour. J'ai toujours été bien accueilli, partout où j'ai pu me déplacer et dans tous les services où je me suis rendu.

J'ai échangé à plusieurs reprises avec Mr Thierry Morlet, directeur de l'ADDA, avant d'avoir un rendez-vous avec lui pour un entretien très intéressant. J'ai pu avoir d'autres discussions avec lui lors de ses passages au service de la culture ou lors du festival l'Eté de Vaour. Mais je n'ai malheureusement pas pu assister à des missions de l'ADDA auprès de collectivités ou de jeunes, pour une question de temps.

J'ai pu me rendre compte de la dimension politique du CD par les discours souvent protocolaires des élus, leur implication parfois et les manifestations de contestations envers eux, légitimes en démocratie. J'en ai été témoin pendant les manifestations contre la nouvelle réforme du travail. Des manifestants ont pénétré dans l'enceinte du Conseil départemental, sont montés jusqu'à notre étage, sont entrés dans nos bureaux en chantant des slogans. En travaillant dans ces bureaux du service de la culture, dans lesquels nous avons eu des discussions sur l'éducation artistique à l'école, sur la pertinence de tel ou tel projet culturel, sur la manière de rassembler différents publics, je ne m'étais pas rendu compte que j'étais dans un établissement politique dans le sens où le Président est sénateur, travaille sur les lois et appartient au parti socialiste, parti du gouvernement. Je ne conteste aucunement la manifestation, qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit d'ailleurs, et le Conseil départemental est un établissement public, libre d'accès. Mais c'est cet événement qui m'a fait prendre conscience de la dimension politique de pouvoir et de contestations. Mes collègues étaient habitués, ce n'était pas la première fois. Des manifestations plus violentes avaient eu lieu, notamment pendant la période du projet de barrage de Sivens, dont il reste encore des traces, des graffitis sur une œuvre en cuir à l'entrée du bureau du Président Carcenac. Dans les services de la culture, je pensais être loin de tout ce débat politique. Cette dimension ne s'est pas révélée que dans cet événement, bien sûr; les élus ont un rôle primordial dans les orientations et les décisions de la politique culturelle à mener.

### **3.2 A la rencontre des acteurs culturels du Tarn**

Ce stage m'a permis d'aller à la rencontre de beaucoup d'acteurs culturels et de voir des projets différents, dans des territoires différents.

Dans le cadre de ma mission « les conséquences de la loi NOTRe sur la politique culturelle du Tarn », et conforté par les avis de Mr Jean-Michel Bouyssié et de mon professeur référent Mr François Taulelle, j'ai sillonné le Tarn à la rencontre des

responsables culture de communes, d'EPCI ou d'autres départements, ainsi que des associations culturelles. Le sujet de ma mission étant un sujet d'actualité, je ne disposais que de peu d'écrits ou de documents, d'autant plus que le thème est spécifique au Tarn et non global.

J'ai donc élaboré une grille d'entretien commune, que j'ai ensuite personnalisée suivant les différents niveaux de collectivités territoriales, le domaine des structures culturelles et leurs places dans la politique culturelle du Tarn (conventionnées, aidées ou non). Pour des questions pratiques ou de temps, j'ai aussi effectué des entretiens par téléphone, voire par mail.

J'ai sélectionné mes interlocuteurs suivant plusieurs critères :

- Un équilibre entre structures conventionnées et non-conventionnées
- Le territoire où ils opèrent, car le Tarn possède des territoires variés, avec une géographie, un accès et un niveau social différents
- Une variété de domaines culturels et artistiques
- Différentes formes de structures juridiques
- Différentes approches de la culture
- Divers types d'équipements culturels, de tailles et de territoires différents
- Un goût personnel

Bien sûr, le facteur temps a beaucoup joué; j'aurais aimé voir plus de structures et de collectivités, mais j'ai été limité par les 3 mois de stage.

Tous ces entretiens m'ont permis d'avoir une base d'informations concrètes et très riches. Cela m'a également permis de voir les différences d'accès et les différences sociales du territoire tarnais. En discutant avec mes interlocuteurs, je me suis rendu compte de l'adaptation nécessaire à ces disparités et de la manière dont les collectivités et les structures culturelles s'adaptent. Je suis également allé visiter des équipements culturels, pour voir leur pertinence dans le territoire, la manière dont ils fonctionnent et la perception qu'en ont les habitants.

Ces échanges furent, avec des acteurs de terrain travaillant sur des projets concrets, très enrichissants et très intéressants. Ma méthode de travail n'a certes pas été d'une entière rigueur scientifique tout en étant très efficace.

Mes grilles d'entretien ont évolué au fur et à mesure des entretiens, en supprimant des questions finalement inutiles ou hors de propos, pour en rajouter d'autres plus pertinentes. J'ai tout de même toujours gardé les questions concernant la loi NOTRe et la politique culturelle du Tarn. Ces grilles étaient prévues à l'origine pour des entretiens d' 1 heure; ils ont rarement duré ce temps-là. En effet, à part quelques rares acteurs culturels qui ont manqué de temps, tous mes entretiens se sont poursuivis au-delà du temps prévu, à travers divers digressions sur des sujets proches de mon thème ou autour de la culture et des arts. Nous discutons parfois de nos expériences ou d'autres projets se trouvant sur le territoire tarnais. Ainsi, mes interlocuteurs m'ont orienté vers d'autres collectivités, d'autres équipements ou d'autres projets, pouvant enrichir ma mission. J'ai moi aussi pu leur proposer des projets ou des méthodes en lien avec leurs structures ou leurs problématiques. Bien sûr en tant que stagiaire et donc représentant du département du Tarn, j'étais parfois questionné sur les dernières décisions votées, les dernières évolutions de la collectivité. Je devenais également un « porte-parole » pour faire remonter au service de la culture des questionnements, des regrets, par exemple le fait de ne pas suffisamment voir les personnes de ce service ou son élu délégué, comme nous le verrons plus loin.

Mon thème a intéressé tous les interlocuteurs que j'ai croisés, me demandant presque systématiquement de leur faire parvenir les résultats de mon enquête. En effet, c'est un sujet d'actualité qui touche le monde culturel, mais pas seulement. Ces changements de territoire et de compétences, inscrits dans la Loi NOTRe, ont et auront un effet sur beaucoup de domaines; tout ceci pose question aux professionnels de la culture et aux citoyens.

Encore une fois, pris par le temps, je n'ai pas pu aller voir tous les équipements et les acteurs que je souhaitais.

*Page suivante : La carte représentant tous les lieux, les collectivités et les associations que j'ai vues ou que j'ai appelées.*



## **Partie 2. Étude des changements apportés par la loi NOTRe sur la politique culturelle du Tarn**

### **1. L'influence de la loi NOTRe sur la culture et les territoires : enrichissement ou appauvrissement ?**

#### **1.1 Historique de la loi NOTRe : de ses raisons à ses objectifs**

##### **1.1.1 Les raisons de la loi**

La loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, fait suite à la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 Janvier 2014. Elle réorganise les collectivités territoriales, clarifie et répartit les compétences entre toutes ces collectivités, dans tous les domaines (économie, urbanisme, transports, culture, voirie, etc). Ainsi, la clause générale de compétences est supprimée pour les régions et les départements (*Titre III, chap.1<sup>er</sup>*) ce qui entraîne une spécification et une liste de compétences établies. Cela signifie également que les compétences spécifiées pour chaque institution qui seront déléguées par la région, le département ou la métropole, devront être inscrites dans des conventions. Cette loi réorganise les intercommunalités en passant le seuil du nombre d'habitants minimum à 15000 (sauf dérogation spécifique et intercommunalité se trouvant en montagne). Elle renforce les compétences des régions et des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), mais diminue celles des départements, qui se spécifient dans la gestion du social et de la solidarité, ainsi que la gestion des collèges. Concernant la culture, la loi signale qu'elle sera incluse dans une compétence partagée entre toutes les collectivités territoriales, sans rien spécifier de plus pour ce qui est de l'application de cette compétence partagée.

*« L'article 1er de la Constitution précise que "l'organisation de la République française est décentralisée". La France compte 101 départements, 36 700 communes, 22 régions et 2 600 groupements intercommunaux. »*<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Site internet: [www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale](http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale)

*« Le temps est venu de donner une forme nouvelle à cette ambition (la décentralisation). Parce que notre organisation territoriale a vieilli et que les strates se sont accumulées. Parce que les moyens de communication, les mutations économiques, les modes de vie ont effacé les limites administratives. [...] Le temps est donc venu de simplifier et clarifier pour que chacun sache qui décide, qui finance et à partir de quelles ressources. [...] L'ensemble du territoire national est aujourd'hui couvert par des intercommunalités. Mais elles sont de taille différente et avec des moyens trop faibles pour porter des projets. Ce processus d'intégration doit se poursuivre et s'amplifier. C'est le sens de la réforme proposée. »*<sup>10</sup>

Avant tout, le projet de la loi NOTRe s'inscrit dans une continuité historique de décentralisation, débutée en 1982 par la création des régions, et souhaite renforcer celles-ci, voulant faire de ces territoires des entités dynamiques et indépendantes. C'est aussi pour pallier ce « mille-feuilles » administratif, cet enchevêtrement des compétences des institutions et leur concurrence, que la loi NOTRe a été créée et promulguée. Elle est la troisième et dernière étape de la réforme territoriale décidée par le Président de la République François Hollande et lancée par le Premier Ministre Manuel Valls, avec la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et la loi MAPTAM du 27 Janvier 2014. C'est donc dans un souci de clarification des compétences de chaque collectivité territoriale, de création d'un nouveau découpage territorial, de redynamisation des territoires, d'un renforcement économique et de suppression de strate administrative, que cette loi a été votée.

### **1.1.2 Une nouvelle répartition des compétences**

*« [...] L'intercommunalité deviendra donc, dans le respect de l'identité communale, la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale. [...] Les régions, quant à elles, se sont imposées comme des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire. [...] Demain, ces grandes régions auront davantage de responsabilités. [...] Dans ce nouveau contexte, le conseil général devra à terme disparaître. La création de grandes régions,*

---

<sup>10</sup> François Hollande, site internet: <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/reformer-les-territoires-pour-reformer-la-france/>

*et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part de ses attributions. [...] Le département en tant que cadre d'action publique restera une circonscription de référence essentielle pour l'Etat [...] Mais il devra renoncer à exercer les compétences reconnues aux collectivités. »*<sup>10</sup>

La loi NOTRe a renforcé les compétences et le champ d'action des intercommunalités et des régions et diminué l'importance des communes et surtout des départements. Ceux-ci ont déjà été affaiblis, pour certains, par la nouvelle importance des métropoles, promulguée par la loi MAPTAM et renforcée par les articles 89 et 90 de la loi NOTRe, qui permettent aux métropoles de prendre les compétences des départements.

La loi, pour éviter l'enchevêtrement des compétences, a déterminé des chefs de file parmi les collectivités pour être l'autorité du domaine pour lequel ils ont été choisis.

- Les nouvelles compétences de chaque collectivité<sup>11</sup>

#### **Commune :**

- **Compétence de gestion de : mobilité durable, organisation des services publics de proximité, aménagement de l'espace et développement local (chef de file ou EPCI, si transfert de compétence)**, en lien avec les autres collectivités territoriales
- **Compétence urbanisme** (en collaboration avec son EPCI)
- **Compétence gestion et entretien des équipements** (dans les domaines du social, de la culture, des sports et des loisirs)

**Compétences partagées : culture, sport, tourisme, langues régionales et éducation populaire**

**Clause générale de compétences**

---

<sup>10</sup> François Hollande, site internet: <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/reformer-les-territoires-pour-reformer-la-france/>

<sup>11</sup> Site internet: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelle-nouvelle-definition-competences-collectivites-locales-depuis-loi-notre.html>

**EPCI :**

- **Compétence développement économique**
- **Compétence promotion du tourisme**
- **Compétence élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme**

**Compétences partagées** (si la compétence culturelle est prise et transférée dans un service professionnel d'intérêt communautaire) : **culture, sport, tourisme, langues régionales et éducation populaire.**

**Clause générale de compétences**

**Département :**

- **Compétence sociale (chef de file)**, solidarité et cohésion territoriale, accessibilité aux handicapés et équilibre d'accès aux services publics sur tout le territoire, ainsi que la gestion des actions relevant du Fond Social Européen
- **Compétence éducation et gestion des collèges**; la compétence transports scolaires est vouée à être transférée aux régions
- **Compétence aménagement espace rural** en partenariat avec les communes
- **Compétence transport spécial des handicapés vers le scolaire**
- **Compétence voirie départementale**, compétence vouée à être transférée aux régions

**Compétences partagées : culture, sport, tourisme, langues régionales et éducation populaire**

**Suppression de la clause générale de compétences**



## **Région :**

- **Compétence aménagement et développement durable du territoire (chef de file)**, l'écologie, le climat, l'énergie, validation de l'aménagement des EPCI
- **Compétence de développement économique**, définition des orientations dans les aides aux entreprises, l'innovation, les aides aux investissements immobiliers, l'attractivité du territoire, l'économie sociale et solidaire (par validation du Préfet de région pour compatibilité avec les intérêts nationaux),
- **Compétence de gestion et prévention des déchets**
- **Compétence de transport non-urbain, transport de voyageurs et scolaire** (mais elle peut, par convention, en confier l'organisation au Département ou à un EPCI)
- **Compétence de formation professionnelle et d'apprentissage** (renforcement)

**Compétences partagées : culture, sport, tourisme, langues régionales et éducation populaire**

### **Suppression de la clause générale de compétences**

Pour le domaine de la culture, la loi ne précise rien d'autre que le partage de la compétence entre toutes les institutions (*art.103*), sans mentionner de modalités d'application. Cela prête donc à interprétation et chaque région en assume la gestion, en concertation avec toutes les institutions culturelles de ce territoire.

La loi NOTRe est finalement revenue sur la clause de compétence générale concernant les départements et les régions, en modifiant la loi MAPTAM et en supprimant cette clause pour ces deux collectivités territoriales.

La Constitution a attribué les compétences des collectivités territoriales suivant deux logiques : une logique généraliste et une logique de spécialisation. La clause de compétence générale découle de la logique généraliste en permettant à la collectivité à qui on l'a attribuée, d'avoir la possibilité d'intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt public, sans nécessité d'énumérer ses attributions et sans que cela rentre nécessairement dans son champ de compétences. Autrement dit, la clause de compétence générale permet d'agir dans tous les domaines. <sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> cf. « Collectivités territoriales, quel avenir ? », série « les études », 2ème édition, de Marc Thoumelou, éd. La documentation française, chapitre 4

### 1.1.3 Des objectifs de simplicité et d'efficacité

Cette loi vise avant tout à réduire le « mille-feuilles » administratif des collectivités territoriales, afin de réduire les coûts de fonctionnement, de simplifier les démarches administratives, d'augmenter l'efficacité de ces institutions et leur rapidité d'action ; elle vise également à supprimer la superposition des domaines d'intervention dans les politiques publiques. C'est donc dans un souci d'efficacité et de réduction des coûts que cette loi s'inscrit dans le paysage territorial. Il y a aussi derrière cela, la volonté d'apporter l'accès au service public partout et pour tout le monde, de se rapprocher des citoyens pour proposer un service efficace, mais aussi de servir au mieux les citoyens et de proposer une politique publique adaptée au territoire. Par ailleurs, comme le soulignait François Hollande dans la tribune publiée en 2014, ou comme l'a dit Manuel Valls dans son discours de politique générale également en 2014, la réduction du « mille-feuilles » des collectivités vise à supprimer les départements. Leur suppression étant constitutionnellement impossible<sup>13</sup>, François Hollande a proposé de les garder en tant que circonscriptions de référence. Mais cette volonté n'est pas encore actée et elle est remise en cause par les départements eux-mêmes, soutenus par une majorité de citoyens attachés à cette collectivité et par le fait que cela sera juridiquement très complexe<sup>14</sup>

## 1.2 Interprétation de la loi NOTRe : Entre précipitation et manque de clarté

*« Plusieurs experts en droit public s'accordent aussi sur le flou juridique du texte de la loi NOTRe, qui rend difficile sa mise en œuvre et sa lisibilité auprès des habitants. »<sup>14</sup>*

L'un des principaux objectifs de cette loi était de clarifier les compétences de chaque collectivité territoriale afin de simplifier leur fonctionnement, permettre une meilleure compréhension des attributions de chacun, pour amener à une plus grande efficacité et fluidité de fonctionnement. Toutefois, la loi est floue sur beaucoup de points et

---

13 Site internet « La gazette des communes » : <http://www.lagazettedescommunes.com/236061/supprimer-le-departement-est-impossible-sans-revision-constitutionnelle/>

14 Site internet La Gazette des Communes - <http://www.lagazettedescommunes.com/439544/loi-notre-les-departements-toujours-inquiets-de-sa-mise-en-oeuvre/>

laisse les différents responsables des institutions autonomes à trouver les solutions d'application nécessaires au bon déroulement des missions fixées par cette loi. Pour le domaine de la culture, cette loi encourage les projets transversaux par le partage de la compétence culture, la multiplication des conventions entre les différentes collectivités; elle soutient la création de projets de territoire en incitant les EPCI à prendre plus de compétences (notamment celle de la culture) pour qu'ils supervisent des projets et des initiatives de collaborations qui rayonnent sur toute l'intercommunalité.

### **1.2.1 La culture, une compétence partagée**

L'article 103 de la loi stipule que « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.* », autrement dit, la culture sera une compétence partagée entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales.

Pour ce qui est des subventions de projets et de structures culturels, il y avait déjà, avant la loi NOTRe, des financements croisés entre les différentes collectivités. Ces croisements venaient du fait que la commune, le département et la région possédaient la clause de compétence générale et que, dans le domaine de la culture, toutes les collectivités pouvaient se rejoindre. La culture, en France, repose essentiellement sur un système de subvention publique: plus une structure va avoir d'importance, plus elle aura de l'impact sur son territoire et plus elle sera amenée à être aidée pour combler son besoin de financement et pour soutenir son rayonnement territorial. C'est la volonté d'une politique culturelle publique, de territoire, partagée entre les collectivités et avec l'État.

Maintenant que cette loi veut clarifier le champ d'action des collectivités et qu'elle a supprimé la clause de compétence générale pour les départements et les régions, elle a dû compenser cela par la mise en place d'une compétence partagée pour la culture, afin de garder le système des financements croisés qui était déjà en place.

Cette compétence partagée, combinée à la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions, amène la mise en place de conventions listant les compétences et les responsabilités de chaque collectivité sur un projet donné.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'Etat n'a rien dit sur son nouveau rôle, ni sur les compétences qu'il comptait déléguer, ni sur les moyens qu'il comptait donner, ni sur la manière de mettre en place son nouveau rôle. Cette loi a été créée pour clarifier les compétences des institutions, mais l'Etat n'a rien écrit sur lui-même, gardant encore un champ de compétences infini et s'octroyant le droit d'intervenir ou de se superposer dans toutes les collectivités territoriales.

*« L'Etat n'a pas dit les responsabilités et les moyens nouveaux qu'il entendait transférer aux collectivités locales. »*<sup>15</sup>

Le fait que la loi ne précise rien d'autre qu'un partage de compétences pour la culture signifie que les collectivités devront s'organiser d'elles-mêmes en étant au plus près de leur territoire et en mettant en place une série de conventions. L'Etat laisse donc une certaine autonomie quant à la gestion et la continuité des politiques culturelles des collectivités. Elles auront aussi la possibilité (la loi NOTRe l'encourage) de mettre en place des guichets uniques pour la subvention de projets, en signant des conventions de co-financement des projets et en étant co-décideurs de l'attribution des subventions.

Toute cette procédure se retrouve dans une fiche unique de demande de subvention pour les responsables de projet.

Toutes ces actions étaient déjà mises en place avant la loi, ce qui démontre que cette loi ne va pas changer grand-chose dans le fonctionnement des politiques culturelles des collectivités et le partage des compétences et des financements.

L'article 103 apporte seulement quelques précisions : il normalise la compétence culturelle et le partage de celle-ci avec les autres collectivités, il acte un fonctionnement qui existait déjà et il rend la notion de responsabilité culturelle (qui est complémentaire de la compétence culturelle) obligatoire. La compétence culturelle est partagée au même titre que la responsabilité culturelle. Celle-ci se traduit par le fait que chaque collectivité devra être responsable du respect des droits culturels des individus et du développement culturel du territoire, en adéquation avec la culture et l'histoire de ce territoire et de ses citoyens. Ce qui ne signifie pas que chacune des collectivités a l'obligation d'intervenir systématiquement sur tous les projets de son territoire. Etre responsable veut aussi dire ne pas intervenir ou ne pas soutenir.

---

15 Site internet de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture -  
[http://www.fncc.fr/IMG/pdf/avis\\_loi\\_notre\\_c\\_morin\\_dessailly.pdf](http://www.fncc.fr/IMG/pdf/avis_loi_notre_c_morin_dessailly.pdf)

## 1.2.2 Clause de compétence générale : quelles conséquences sur la culture ?

Lorsque toutes les collectivités territoriales possédaient cette compétence générale, cela engendrait des doublons et un enchevêtrement de compétences. La volonté de supprimer cette compétence du département et de la région est censée apporter plus de clarté, une meilleure définition des attributions, plus d'efficacité et moins de concurrence de compétences. Seulement, dans la loi NOTRe, il n'est pas précisé comment cela doit être appliqué.

Avant cette loi, avec la clause de compétence générale, tout ce qui n'était pas interdit était autorisé. Avec cette loi et la suppression de cette clause, tout ce qui n'est pas strictement inscrit est interdit. Cela engendre des négociations de délégation de compétences, des conventionnements plus précis mais également plus complets, offrant plus de possibilités, pour que la région et le département continuent d'avoir un large champ d'action.

Cependant, le premier détenteur de la clause de compétence générale est l'institution qui a écrit cette loi pour clarifier les choses et ne pas alourdir les processus : l'Etat. Il reste la référence absolue en termes de compétences et peut se superposer aux collectivités territoriales dans tous les domaines.

*« Par voie de conséquence, l'État peut concurrencer les collectivités territoriales par ses agences territoriales, sur le fondement qu'il possède une clause de compétence générale. »*<sup>16</sup>

Pour le domaine de la culture, la DRAC, qui est une institution d'Etat, un représentant de l'Etat dans les régions, peut concurrencer les collectivités se trouvant dans le territoire de la région, car la compétence culture est une compétence partagée entre toutes les institutions territoriales. Mais la DRAC a surtout vocation à soutenir et financer des projets remplissant des objectifs d'Etat et elle vient en supplément d'autres financements, sur des critères particuliers. C'est un financement « indépendant » et il n'y a pas de convention entre la DRAC et les collectivités. La loi NOTRe ne change pas ce fonctionnement.

---

<sup>16</sup> Site internet: <http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/suppression-de-la-clause-generale-de-competence-les-ecueils-les-enjeux>

*« La suppression de la clause générale de compétence des collectivités devra également passer par l'encadrement strict des compétences de l'État, qui traditionnellement aime avoir une compétence omnipotente avec l'appui, comme nous l'avons vu, du Conseil constitutionnel. »* <sup>16</sup>

Il faudrait donc que la loi s'applique également à l'Etat, afin de préciser les conditions d'intervention éventuelle de l'Etat pour que celui-ci participe à la clarification et l'efficacité de la politique territoriale et n'engendre plus de doublons de compétences avec les collectivités territoriales. Cela n'est pas dans la loi car il faudrait d'abord une révision de la Constitution pour modifier l'application de la clause de compétence générale de l'Etat.

<sup>16</sup>

## **1.3 La culture et sa place dans la loi NOTRe**

### **1.3.1 Interprétation des propositions de la loi en termes de culture**

Dans le document d'instruction du gouvernement adressé aux Préfets de départements et de régions, il est précisé la liste des compétences dans le domaine de la culture. Au-delà des responsabilités déjà en place, dans les départements et les régions, comme la gestion des musées départementaux et régionaux ou la gestion des archives départementales et régionales, il y a une liste assez précise des compétences attribuées à ces deux collectivités. Ce sont des compétences spécifiques à leur niveau de collectivité et qui leurs sont attribuées depuis longtemps. Comme la culture est une compétence partagée de fait, ces collectivités pourront soutenir ou même créer des missions et des projets qui ne sont pas inscrits dans leurs prérogatives.

Compétences communes au département et à la région :

- Le 1% culturel, insertion des œuvres d'art dans certaines constructions à hauteur de 1% des coûts de l'investissement
- La protection du patrimoine
- Archéologie préventive

Compétence différente sur les enseignements artistiques :

- Pour les départements : l'élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- Pour les régions : l'organisation et le financement dans le cadre du plan régional des formations des cycles d'enseignement professionnel initial.

Ce sont là, avec les bibliothèques et les musées, des missions obligatoires, des prérogatives demandées par l'Etat; cela fait partie de leur rôle de remplir au minimum ces missions. Cela permet d'avoir un cadre à partir duquel une politique culturelle peut se mettre en place.

Enfin, une autre avancée inscrite dans la loi NOTRe, c'est « *l'obligation pour les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) d'instituer une commission spécifique pour la culture* »<sup>17</sup>

Ces CTAP, instituées par la loi MAPTAM, sont des conférences qui peuvent débattre et rendre des avis sur tous les sujets liés à l'exercice de compétences ou relatifs à la politique publique nécessitant une coordination de collectivités.

Ces CTAP sont constituées :

- Du Président de la région
- Des Présidents des conseils départementaux
- Des Présidents des intercommunalités de plus de 30 000 habitants
- D'un représentant des intercommunalités de moins de 30 000 habitants par département
- D'un représentant pour chaque catégorie de communes (>30000 hab, entre 3500 hab et 30000 hab, <3500 hab)

---

<sup>17</sup> Site internet: [http://fncc.fr/IMG/pdf/Communique\\_FNCC\\_Loi\\_NOTRe\\_09\\_07.pdf](http://fncc.fr/IMG/pdf/Communique_FNCC_Loi_NOTRe_09_07.pdf)

Pour la commission culture, la loi précise qu'un représentant de l'Etat devra y être présent, ce qui souligne la volonté de partager et de construire la culture entre les collectivités et entre les collectivités et l'Etat. Cela conforte et renforce la volonté d'une politique culturelle de territoire et d'Etat.

Dans notre nouvelle région Occitanie, il a été décidé qu'il y aurait une CTAP culture; cela permettra sans doute d'instaurer un dialogue entre les différents représentants des collectivités afin d'adapter la nouvelle politique culturelle de l'Occitanie au plus près des problématiques territoriales.

### **1.3.2 Un nouveau droit : le droit culturel**

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la loi NOTRe a introduit, avec l'article 103, le « droit culturel ». La reconnaissance de ce droit, défendu par la sénatrice écologiste siégeant à la commission de la culture, Marie-Christine Blandin <sup>18</sup>, a fait des allers-retours entre le Sénat et l'Assemblée Nationale avant d'être finalement adopté. Il stipule que toutes les institutions, de la commune à l'Etat, doivent le respecter. Cette notion peut paraître compliquée et floue. C'est un droit qui reconnaît à chacun la liberté d'expression artistique et de création, et le droit de jouir et de bénéficier des arts, ainsi que la reconnaissance du multiculturalisme <sup>19</sup>.

Il est inscrit dans la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005 <sup>20</sup> » inscrite à l'UNESCO.

Cette convention rappelle quelques principes fondamentaux liés à la culture et à son importance :

- la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité
- la diversité culturelle constitue un patrimoine commun de l'humanité
- la nécessité d'intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement
- la nécessité de prendre des mesures pour protéger la diversité des expressions culturelles

---

18 Site internet: <http://www.mariechristineblandin.fr/les-droits-culturels-enfin-reconnus/>

19 Site internet: [http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide\\_v5pratique\\_103.pdf](http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide_v5pratique_103.pdf)

20 Site internet: [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=31038&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)



- l'importance de la culture pour la cohésion sociale en général
- la diversité culturelle est renforcée par la libre circulation des idées, et elle se nourrit d'échanges constants et d'interactions entre les cultures
- la diversité des expressions culturelles, y compris des expressions culturelles traditionnelles, est un facteur important qui permet aux individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs valeurs
- l'importance des droits de propriété intellectuelle pour soutenir les personnes qui participent à la créativité culturelle

Cette reconnaissance du droit culturel est une avancée, certes symbolique dans la loi NOTRe, mais qui reconnaît le droit de libre accès à l'art, de libre création artistique et de diversité culturelle et artistique pour contrer le conformisme et l'uniformisation dans les politiques culturelles et intégrer les valeurs de notre République et de la démocratie. Cela apporte une notion d'humanité qui complète toute la partie sur le développement des territoires en terme culturel. Autrement dit, les politiques culturelles devront prendre en considération les particularités des territoires, mais aussi le respect et la reconnaissance de la diversité des cultures des habitants de ce territoire, car le développement du territoire vise à respecter le droit des individus.

Ce qui ne veut pas dire qu'il faut faire une programmation culturelle qui doit plaire à tout le monde ou au contraire être très spécifique.

Cette notion de respect de la culture des individus, de leur différence et de leur liberté d'approche de l'art est indispensable dans l'approche de la politique culturelle.

La responsabilité de ce droit consiste également à favoriser et encourager l'échange entre les personnes se référant à différentes communautés culturelles, à initier une discussion et à laisser la liberté à chacun de changer de communauté ou d'en intégrer plusieurs <sup>21</sup>. Cela permet de sortir d'un cloisonnement communautaire, de briser les frontières et de laisser la liberté aux individus dans le respect de chacun.

L'article 103 soulève, dans le même état d'esprit, le droit de chacun à participer à la vie culturelle, c'est-à-dire l'accès pour tous à la culture, sur tous les territoires. Cette notion, tout comme la précédente, existait déjà dans les politiques culturelles, mais n'apparaissait dans aucune loi.

---

21 Site internet: [http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide\\_v5pratique\\_103.pdf](http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide_v5pratique_103.pdf) p.3

Ce sont des notions qui sont inscrites dans des rapports et des conventions culturels, mais qui sont, pour la première fois, inscrites et reconnues dans une loi.

Ces droits symboliquement forts seront certainement compliqués à appliquer ou à respecter, du fait qu'il s'agit là d'une interprétation subjective.

## **2. État des lieux du paysage tarnais, diversité et complexité**

### **2.1 Le Tarn et son dynamisme culturel**

Comme nous l'avons vu dans la « Partie 1 », la dynamique culturelle du Tarn s'explique en partie par une volonté de relancer le département après la désindustrialisation massive des mines, des usines textiles, des tanneries et des mégisseries. Il y a eu l'aide matérielle des temples protestants servant à la diffusion de spectacles ou à l'accueil de résidences d'artistes. Beaucoup de musées se sont créés autour des anciennes industries pour conserver ce patrimoine et le rendre plus dynamique avec des expositions temporaires, des spectacles, des ateliers ou des résidences d'artistes.

La place géographique du Tarn a aussi compté en attirant des artistes et des compagnies de Toulouse qui sont venues habiter à l'ouest, ou d'autres compagnies venues reprendre les anciennes usines de Graulhet. Cette place sera d'autant plus importante avec la nouvelle région grâce au fait que le Tarn se situera au centre de l'Occitanie.

Tout cela ajouté à une volonté politique d'aider et d'encourager la culture et le tourisme (qui sont liés par le patrimoine, les musées et les festivals), ont permis un certain dynamisme culturel dans le Tarn.

#### **2.1.1 La politique culturelle du Tarn**

La politique culturelle du Tarn garde ses grands axes depuis plusieurs années afin de construire et d'installer ses actions sur le long terme.

Ainsi nous retrouvons les thèmes et les outils suivants (Cf. « *budget primitif 2016* » *Commission éducation, jeunesse, sports, culture et vie associative*), mis en place depuis plusieurs années :

**a) Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux loisirs scientifiques, artistiques, culturels et sportifs**

- Poursuite des « Chèques collégien » : aide financière donnée aux parents afin d'inciter les collégiens tarnais à lire, faire des activités artistiques, culturelles ou sportives, assister à des spectacles culturels ou découvrir le patrimoine. Sur la saison 2014/2015, 83% des 18000 collégiens du public l'ont utilisé au moins 1 fois avec un des 590 partenaires.
- Actions pour enrichir culturellement les jeunes, par l'éducation artistique et culturelle, par le renouvellement des conventions cadres Tarn Education Culture, Plan Ciné-Tarn et les éventuelles structures associatives proposant de l'éducation artistique et culturelle, ainsi qu'un travail en parallèle renforcé par la coopération entre le CMDT et l'ADDA.

Tous ces projets et actions sont soutenus financièrement par le Tarn suivant ces critères :

- + Rééquilibrage de l'offre culturelle entre les zones rurales et urbaines et/ou les zones d'éducation prioritaire
- + Structuration de l'action culturelle dans la durée et cohérence éducative, développement durable et liens avec les institutions culturelles
- + Diversité des modes d'accès au savoir et complémentarité des domaines culturels abordés
- + Participation et adhésion de l'équipe pédagogique, dynamique créée au sein de l'établissement

**b) Développement du bilinguisme occitan**

- + Cours sur le patrimoine occitan dans 40 classes
- + Renouvellement du soutien à la fédération des Calendretas Tarnais (classe d'occitan)
- + Financement des « 8èmes rencontres occitanes des collégiens tarnais »
- + Abonnement de 23 collèges au journal occitan « La Setmana »
- + 5 malles thématiques sur l'occitan mises à disposition à la BDT

**c) Soutien à l'éducation populaire et au mouvement jeunesse avec des réseaux conventionnés**

Depuis 2010, il y a un soutien à différents réseaux et structures

- Fédération départementale des MJC
- Les Francas du Tarn
- Les éclaireuses
- Eclaireurs de France

- Fédération départementale Léo Lagrange

**d) Gestion et valorisation du patrimoine tarnais**

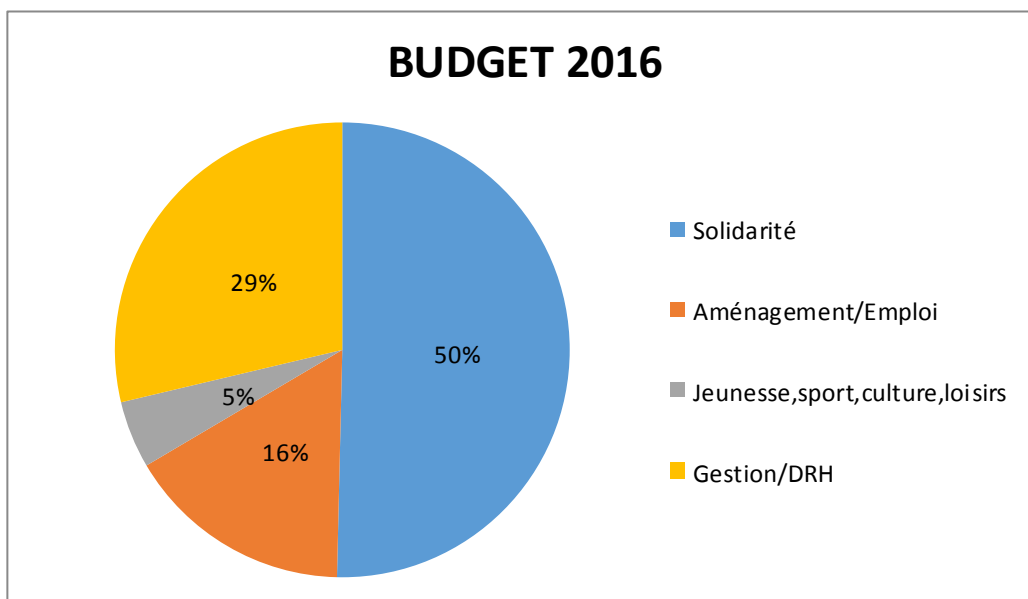
- La gestion des ADT
- La conservation et la promotion du patrimoine tarnais (rural non protégé, bâti inscrit et classé et les archives communales)
- La gestion et le développement des musées départementaux
- Soutenir les musées et les espaces d'interprétation tarnais par la gestion scientifique des collections et l'aide à la diffusion auprès des publics

**e) Développement culturel sur tout le territoire tarnais et favoriser l'accès au plus grand nombre**

- Développer une lecture publique de qualité sur tout le territoire tarnais (par la modernisation des réseaux de médiathèque avec le numérique et l'amélioration du rôle de la BDT)
- Structurer une politique culturelle de territoire en s'appuyant sur les associations et les organismes culturels et permettre aux tarnais et surtout aux jeunes d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité
- Renforcer la coopération entre L'ADDA et le CMDT pour les projets d'EAC avec une consolidation de la politique de diffusion sur le territoire, des plans de formation et le développement des projets d'EAC
- Développer l'Artothèque départementale
- Réflexion stratégique en cours pour un nouveau projet en cohérence avec les moyens dont elle dispose

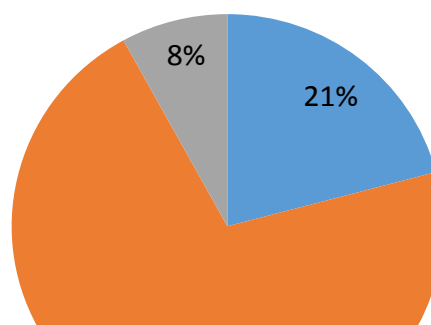
Le budget global du département de **470,3 M€**, est découpé comme suit (Cf. « *Projet de budget primitif pour 2016* » et la « *Présentation du budget primitif 2016* », documents internes aux services du département et présentés au conseil départemental) :

- Un budget de FONCTIONNEMENT (**394,9M€**) pour les dépenses salariales et le fonctionnement des services, financé par des impôts directs, indirects, des dotations de l'Etat, des recouvrements, le Fonds social européen (FSE), etc.
- Un budget d'INVESTISSEMENT (**75,4M€**) pour l'achat de matériels, constructions, rénovations, etc., financé par des dotations de l'Etat, des subventions, des emprunts, etc.



Pour la culture, le budget octroyé pour 2016 est de **4,7M€** sur les 22,5M€ dédiés à la commission jeunesse, sport et culture, loisirs. Cela représente **20,9%** du budget de cette commission et **1%** du budget global du Tarn.

### Budget Éducation jeunesse, sport culture et vie associative



#### 2.1.2 Les différents services et structures culturelles du Tarn

Comme nous l'avons vu dans la « Partie 1 », la culture dans le Tarn réunit le service de la culture, la conservation des Musées et la mission langue et Culture occitane.

Pour ce qui est des budgets, chaque service possède sa propre enveloppe, sauf la mission occitane qui demande des financements à chaque service avec lequel elle va travailler (environ 18 services).

- **LE SERVICE DE LA CULTURE :**

- Aide et soutien aux associations de spectacle vivant, musique, art plastique, audiovisuel et radio
- Convention avec 26 associations et structures importantes pour développer des projets à grand rayonnement, à l'année
- Soutien et aide aux projets de lecture publique en travaillant avec la BDT.
- Gestion du patrimoine, des archives communales et de l'inventaire du patrimoine avec l'aide des ADT et du STAP
- Aide à l'investissement, que ce soit pour les associations culturelles, pour les musées ou pour le patrimoine
- Suivi des actions d'EAC en lien avec les associations conventionnées et l'Education Nationale
- Coordination du plan « Cinétarn » pour les scolaires et le grand public, favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre
- Aide à la diffusion avec le plan « Tarn en scène » pour une proposition théâtrale abordable aux petites communes
- Suivi de gestion de l'Artothèque en lien avec le Centre d'Art contemporain le Lait
- Gestion de la BDT
- Gestion des ADT
- Suivi et partenariat avec les deux organismes culturels principaux du Tarn, l'ADDA et le CMDT, pour un avis technique sur les associations et un soutien aux collectivités

Pour se faire, plusieurs personnes y travaillent avec des missions bien spécifiques :

- **Jean-Michel BOUYSSIE (chef de service)**

En plus de son rôle de manager d'équipe, de responsable du service et de prise de décision, il est en charge des dossiers des grandes associations culturelles conventionnées :

Scène Nationale d'Albi, Centre d'Art contemporain le Lait, le CMDT et l'ADDA, ainsi que le Syndicat mixte de la Maison de la Musique de Cap'Découverte.

Il travaille en collaboration avec le directeur de l'ADDA Thierry Morlet, sur l'avis technique des projets et des associations culturelles et avec l' élu délégué à la culture Laurent Vandendriessche, sur la politique culturelle à mener et la validation des choix qui en incombent.

Il est le représentant et le responsable de ce service, il est donc celui qui peut discuter avec les responsables de projet et les directeurs d'établissements culturels. Il se déplace à travers tout le département du Tarn et participe à des réunions où se décident des projets culturels pour les associations conventionnées dont il s'occupe ou dans les syndicats mixtes dont le Tarn est membre (Cap'Découverte, l'Abbaye-Ecole de Sorèze, l'espace Arthur Batut, le musée du Saut du Tarn, le musée du Protestantisme).

Il se rend également en tant que représentant de la culture du Tarn à tous les événements importants soutenus par le département, comme par exemple le festival l'Eté de Vaour, le festival Pause Guitare ou dans les expositions des structures du département comme les ADT.

Il valide également toutes les conventions culturelles entre le département du Tarn et les associations conventionnées. Il préside et valide les décisions prises dans les réunions du service, réunissant Françoise Lataste, Laurent Vayre, Christine Morcillo et Sylvie Albinet. Enfin, il participe à toutes les commissions culturelles du département.

- **Françoise LATASTE (adjointe au chef de service)**

Elle travaille sur l'action culturelle, le spectacle vivant et la musique sur le territoire tarnais. Elle assure le suivi des principales associations conventionnées (suivi budgétaire et du bon déroulé des actions mentionnées dans les conventions, suivi des emplois aidés créés), dont l'ADDA, et des non-conventionnées sur l'action culturelle, le spectacle vivant et la musique. Elle regarde si les critères demandés pour les subventions sont remplis et si les dossiers sont complets pour les associations non-conventionnées. Elle émet un avis, complété par un avis technique de l'ADDA, sur chacun des dossiers en regard des critères de sélection : qualité des propositions artistiques, territorialité des actions, le financement des autres collectivités, les partenariats développés (associatif et artistique), et regarde l'harmonisation des aides pour garder un certain équilibre sur le territoire et dans les domaines artistiques. Elle rédige les rapports présentés en commissions.

Il peut y avoir une collaboration avec Laurent Vayre sur des actions transversales dans les BDT. Par exemple, récemment, l'association « l'Oiseau Lyre » qui réalise des concerts chez les habitants ou dans de petits lieux, a effectué une série d'interventions dans les médiathèques.

Elle a lancé et s'occupe depuis du plan « Tarn en Scène » permettant une aide aux communes sur de la programmation théâtrale et, depuis 2011, sur de la programmation des arts de rue et de cirque, avec des compagnies locales et professionnelles conventionnées sur ce dispositif, dans les domaines artistiques cités. Leur nouveau spectacle devra être vu et sélectionné par la collégiale de « Tarn en scène », outil culturel d'échanges entre structures départementales (associations et collectivités) autour de la diffusion théâtrale départementale.

La liste des compagnies validées est mise en réseau sur internet, sur les journaux locaux et les magazines du département. Ainsi, les communes peuvent choisir un spectacle qui leur correspond. Elles sont également démarchées par les compagnies conventionnées.

Françoise donne ensuite un dossier d'avis aux communes qui ont acheté un spectacle de ce dispositif afin de récolter les retours.

Enfin, elle gère le budget du service de la culture pour la partie fonctionnement, elle s'occupe du planning et organise les réunions du service.

- **Laurent VAYRE (assistant de conservation pour le patrimoine et les bibliothèques)**

Il est en charge des associations conventionnées et non-conventionnées du patrimoine, de l'art plastique et de la lecture publique, ainsi que les associations non-conventionnées d'art visuel. Pour les associations de lecture publique, la BDT émet un avis technique sur les projets. Il collabore avec la BDT sur la mise en œuvre du schéma de lecture publique et sur l'accompagnement et la réalisation de projets. Il effectue de fait le lien avec les médiathèques du territoire.

Il gère aussi le fonctionnement des musées, en lien avec la Conservation des Musées (aide technique → Conservation et aide financière → Laurent Vayre), afin d'harmoniser leurs pratiques et pour qu'ils soient professionnels et de qualité.

Il a également en charge la gestion de l'Artothèque en collaboration avec Hélène Lapeyrère (chargée des publics au centre d'art le Lait) sur des actions d'EAC dans des écoles, collèges, lycées et l'université Champollion d'Albi.

Avec Sylvie Albinet, ils réalisent le suivi de l'inventaire du patrimoine départemental en lien avec les ADT; de cet inventaire sort un ouvrage technique, complet et réalisé par des professionnels qui est ensuite mis en vente.



- **Christiane MORCILLO (Chargée de l'éducation artistique et culturelle EAC)**

Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi des actions et des dispositifs existants dans le domaine de l'EAC, ainsi que de la coordination et du suivi du plan Ciné Tarn.

En ce qui concerne l'EAC, elle effectue un suivi administratif et financier, d'une part en liaison avec l'Education Nationale et la DRAC, et d'autre part, sur le terrain, avec les collèges, les associations et les partenaires institutionnels (DRAC, DSDEN du Tarn).

Pour le fonctionnement, les collèges publics, par leurs référents culturels, proposent des projets d'EAC en collaboration avec des associations ayant un volet EAC ou bien ce sont les associations qui proposent un projet aux établissements. Ces projets sont examinés par Christiane, puis discutés et votés par la commission culture et enfin validés par la CP pour la rentrée scolaire. Christiane essaye d'équilibrer les projets à travers le territoire, principalement dans les zones rurales. Il peut y avoir des projets inter-établissements, créés par le travail collaboratif de référents culturels, d'associations, de professeurs et de directeurs d'établissement, ainsi qu'avec l'Education Nationale et l'organisme l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat (APIE).

L'Education Nationale et le département ont une convention cadre sur l'EAC, afin que le Tarn informe le ministère sur ses projets pour dégager les grandes lignes à respecter dans les futures initiatives.

Le département propose aussi une aide de médiation en travaillant avec le référent médiation départemental, en lien avec les Musées départementaux ou les ADT pour créer des projets entre ces structures et les collèges. L'Aide couvre le paiement du médiateur départemental. De nombreux projets sont financés par ce biais.

L'Etat participe matériellement et financièrement à tous ces projets, il aide et soutient l'EAC (voir convention cadre de « Tarn éducation culture »), car il y a une volonté du gouvernement de favoriser les projets d'EAC <sup>22</sup>.

En parallèle, Christiane gère le suivi du plan « Ciné Tarn » mis en place par l'association conventionnée Media-Tarn. C'est un dispositif qui a plusieurs missions : un volet « grand public » et un volet « scolaire ».

---

22 Site internet: <http://www.vousnousils.fr/2015/02/11/education-artistique-et-culturelle-les-mesures-de-najat-vallaud-belkacem-562651>

Le volet « scolaire » a pour mission de développer les projets d'EAC, comme avec le « collègue au cinéma » (projet national avec le CNC qui fait une pré-sélection de films et envoie un catalogue aux établissements).

Il y a également « école et cinéma », projet d'éducation à l'image, où les billets sont pris en charge par les communes, la « Journée rencontre ciné-jeune », où écoliers et jeunes collégiens assistent à des courts-métrages contemporains en tant que jury pour décerner plusieurs prix, les « Ateliers artistiques cinéma audiovisuel » où les collèves réalisent avec un spécialiste des films ensuite projetés lors de ces ateliers et le « Festival des œillades » qui crée une rencontre entre les collégiens et les réalisateurs.

Le volet « grand public » est une programmation et une aide matérielle pour les petites communes, « Cinéma et cohésion sociale » un dispositif pour faire venir, en famille, les publics en difficulté suivis par des structures sociales. Ces structures collaborent avec Média Tarn.

- **Sylvie ALBINET (chargée du patrimoine)**

Elle s'occupe du suivi et de la gestion des aides au patrimoine tarnais. Si le patrimoine est inscrit ou classé, il y a obligation pour les communes de le prendre en charge.

Dans ce secteur, seul l'investissement est financé grâce à plusieurs aides pour:

- Restauration du patrimoine immobilier et mobilier classé ou inscrit
- Restauration du patrimoine mobilier classé ou inscrit pour les communes de <2000 hab
- Restauration du patrimoine rural non protégé (PRNP) pour les particuliers
- Restauration des archives communales de <2000 hab

Dans le Tarn, département rural, les aides au patrimoine sont pensées pour aider davantage les petites communes. Pour toutes les restaurations, la région Midi-Pyrénées et le département du Tarn ont, par convention, créé un dossier unique de subvention, afin de mettre en commun leurs aides et leurs financements. Ce système de subvention est installé depuis 4 ou 5 ans et les collectivités sont habituées à son fonctionnement. Pour ces restaurations, Sylvie travaille avec les ADT et le STAP pour avoir des avis techniques et un suivi professionnel des travaux.

Sylvie s'occupe aussi de la gestion des dossiers d'investissement (pour du matériel de développement de l'activité ou développement mobile) des associations et des musées déjà aidés par le département. Elle travaille en binôme avec Françoise sur la gestion des plannings du service et avec Julie Calmels sur la gestion des logiciels internes aux services. Comme nous l'avons vu précédemment, elle travaille aussi avec Laurent dans la gestion des musées et l'inventaire du patrimoine.

A côté de son activité autour du patrimoine, Sylvie s'occupe de la gestion des enveloppes du budget de la culture (sur l'ENT interne au service), pour la partie comptable.

- **Julie CALMELS (Secrétaire du service de la culture)**

Elle travaille en étroite collaboration avec Jean-Michel Bouyssié, mais toutes les personnes du service font appel à elle pour différents services et différentes tâches.

Elle saisit les rapports de la culture et de la lecture publique, puis les conserve et les archive via un logiciel interne au département du Tarn. Elle mandate les conventions des associations conventionnées dont s'occupe Jean-Michel Bouyssié et rentre les données sur les logiciels internes au service. Elle s'occupe de l'administration du service, la rédaction des différents documents administratifs pour les dossiers des associations subventionnées par le Tarn. Elle gère le planning et prépare les rapports de Jean-Michel pour les CP. Enfin, en parallèle, elle gère le dossier de l'association des « anciens combattants ».

### **2.1.3 Forces et faiblesses**

Nous le voyons, la politique culturelle du Tarn couvre plusieurs champs et se veut la plus ouverte possible. Le service de la culture finance 64 festivals pour 115 associations, dont 26 conventionnées, tous domaines confondus, et 198 projets d'EAC dans les domaines du : cinéma, chorales et musiques actuelles, danse, théâtre et cirque, arts plastiques, patrimoine, littérature et écriture, culture scientifique, éco collège, occitan, pour 31 collèges et 15114 élèves inscrits à ces ateliers.

Il y a également plus de 69 médiathèques et bibliothèques qui ont été aidées et soutenues et 24 musées, dont 3 musées départementaux qui se sont créés, aidés par la conservation des Musées. De même, de très nombreuses actions sont menées par la

mission culture occitane qui a, par exemple, amené 10 communes à ouvrir des écoles bilingues occitanes ou 30 communes qui ont adhéré au label « cœur d'Occitanie » (panneaux d'entrées des communes traduits en occitan et réseau de parcours touristique occitan). Nous pouvons aussi citer le travail de l'une des associations conventionnées, Cinécran 81, qui a mis en place un réseau de 31 points de projections cinéma à travers le Tarn.

*(Cf. documents internes service de la culture)*

Il y a donc une vraie volonté de soutien à la culture dans sa diversité. La culture scientifique est même apparue il y a peu de temps; elle est d'ailleurs entrée dans les actions d'EAC et une association comme « Science en Tarn » développe un festival « La fête de la science » pendant un mois, dans 22 communes tarnaises.

Les grandes lignes de la politique culturelle du Tarn sont assez proches de ce qui se fait dans des départements ruraux voisins.

Que ce soit ces départements ou l'ensemble des départements français, il ressort quelques axes communs et prioritaires <sup>23</sup> :

- Contribuer à une offre renforcée et adaptée sur les territoires
- Renforcer l'ingénierie des territoires en matière culturelle
- Inciter les territoires infra départementaux à se doter de la compétence culturelle

Ces axes forment l'ossature de toute politique culturelle départementale.

#### - **FORCES**

Les acteurs culturels tarnais, que ce soit les structures associatives, privées ou les collectivités territoriales, reconnaissent la volonté de soutien à la culture de la part des services départementaux. Il existe plusieurs organismes d'aide et de soutien reconnus par l'ensemble de ces acteurs, comme l'ADDA, la BDT, la conservation des Musées et la mission Culture occitane. Les nombreuses subventions sur l'ensemble du territoire du service de la culture sont également reconnues.

La politique culturelle du Tarn crée donc un dynamisme par une volonté de soutien et d'ouverture à une diversité de propositions.

Les techniciens des EPCI et des communes se disent satisfaits du travail régulier effectué avec la BDT, sur le schéma départemental de lecture publique, l'animation des médiathèques et bibliothèques et la formation des employés.

---

23 Cf. revue « l'Observatoire » n°43 – 2013, article « vers une territorialisation des politiques culturelles départementales » p.77 Valérie Painthiaux

Ils soulignent également l'effort fait par la Conservation des Musées qui aide à professionnaliser les musées du territoire, qui propose et coordonne des animations dans ces lieux, qui dynamise le patrimoine et la conservation. Il y a un échange et un soutien technique de la part de l'ADDA sur la plupart des EPCI, les agglomérations et les communes ayant un équipement de diffusion culturelle. La mission Culture occitane a vu son label « Cœur d'Occitanie » soutenu par un grand nombre de collectivités, reconnaissant le travail efficace effectué et permettant un lien avec le département.

Le dispositif « Tarn en Scène » est salué comme démarche positive du Tarn par les EPCI et les communes, un dispositif utilisé mais pas encore suffisamment. Les actions de CinéTarn sont appréciées et connues des collectivités et le fait que cette association soit bien soutenue par le service de la culture l'aide à mener des actions efficaces et reconnues.

Les associations culturelles et les structures privées reconnaissent une bienveillance et une confiance de la part du service de la culture et de l'ADDA, et, pour quelques-unes, l'identité culturelle du Tarn grâce aux différentes initiatives privées, soutenu par le département. Elles travaillent souvent avec l'ADDA, de façon plus ou moins importante et efficace, mais cette structure est présente sur le terrain, en étant force de proposition et soutien technique.

Egalement, les échanges avec les médiathèques et la BDT, sur les animations, les projets transversaux avec des associations ou sur une présence mobile de la BDT sur les événements, sont très appréciés et demandés. La mission Culture occitane met en relation des associations ou des projets avec des acteurs culturels occitans et permet de réunir différents acteurs culturels.

Il est souligné que la diffusion de spectacle est aidée dans le Tarn, grâce à un soutien à la diffusion, un soutien aux festivals et aux nombreux lieux de diffusion. L'EAC est bien perçue; c'est une mission importante pour les acteurs privés dans leur ensemble et elle est relativement importante sur le territoire.

Les structures entrepreneuriales culturelles saluent la richesse, la diversité et le dynamisme du Tarn.

La BDT, l'ADDA, la conservation des Musées et la mission Culture occitane se démarquent dans ce bilan positif de la politique culturelle du Tarn. L'ouverture, le soutien à la diversité, la richesse culturelle sont à mettre sur le compte des aides du Service de la culture qui a une bienveillance et une relation de confiance avec les acteurs culturels tarnais. Il y a un bon soutien à la diffusion sur une majorité du territoire. Le patrimoine et les musées sont aussi des domaines très soutenus par le Tarn. Il ressort également que

les techniciens de la culture du département et les élus sont des partenaires de proximité.

#### - FAIBLESSES

Ce qui ressort pour l'ensemble des acteurs culturels, privés ou publics, c'est un manque de clarté de la politique culturelle du Tarn, une politique floue, peu lisible. Ils regrettent un manque d'objectifs précis, de direction claire.

Les techniciens des collectivités notent un manque de lisibilité, un manque de renseignements sur ce que fait le département dans le domaine culturel, sur les actions mises en place, sur les différents services et les différentes aides possibles. Le dispositif « Tarn en scène », bien que salué et sollicité par les collectivités, est aussi critiqué, notamment sur le fait que le catalogue ne soit pas assez renouvelé, que le choix s'en trouve limité et que ce système est peut-être trop centré sur le Tarn.

Les collectivités estiment que la culture se résume un peu trop à de petites subventions, et de ce fait à du saupoudrage.

Il y a aussi le sentiment d'un déséquilibre entre le nord et le sud, entre les grandes agglomérations et les petites communes, entre les EPCI à grande densité et ceux à faible densité, bref, un souci de répartition des aides. Avec ce sentiment, les collectivités du sud estiment être éloignées des services départementaux, éloignées de la « capitale » Albi et éloignées des grandes structures et des principales manifestations culturelles. Ils aimeraient avoir plus de relations avec Albi et que les élus et les techniciens du département se rendent plus souvent dans leurs territoires.

Les associations et les entreprises culturelles estiment qu'il n'existe pas assez de lieux et de soutiens à la création; c'est un domaine qu'ils aimeraient tous voir se développer. La politique culturelle du Tarn leur paraît floue également, pas précise, sans véritable direction. Les aides proposées sont perçues souvent comme du saupoudrage et il y a un sentiment de déséquilibre dans le soutien entre les grandes et les petites structures. Il y a aussi ce sentiment d'être éloignées du département par les associations du sud et du sud-est, situées loin de la « capitale » Albi. Une majorité d'associations aimeraient avoir plus de relations avec les techniciens du service de la culture et leurs élus. Elles ont souvent le sentiment de n'être que des dossiers, elles aimeraient pouvoir défendre leurs projets et échanger avec les techniciens du service pour avoir des retours et être davantage impliquées. Cela est vrai parfois sur de grandes structures conventionnées où

les échanges se font essentiellement avec l'ADDA ou le CMDT, sans voir les techniciens de la culture ou les élus.

Au-delà des problèmes et des débats sur l'aménagement des horaires dans les temps scolaires, les acteurs culturels privés regrettent un manque de souplesse dans le fonctionnement de l'EAC, des complications quand il s'agit d'innover ou de créer des projets transversaux. Ils reprochent parfois un manque de réactivité, une dynamique molle due à des visions et des projets différents entre les organismes finançant l'EAC.

En résumé, les faiblesses de la politique culturelle du Tarn se concentrent sur un manque d'échange avec les techniciens de la culture et les élus. Cette politique est perçue comme floue, sans enjeux, sans projet concret et avec un saupoudrage d'aides qui en découle. Les collectivités et les acteurs privés ressentent un déséquilibre entre le nord et le sud du département. Ce déséquilibre est accentué par le sentiment que les structures et les événements les plus importants sont mieux soutenus que les petites structures et les petits événements. Et il y a cet éloignement géographique de la préfecture Albi avec certains territoires et certains projets ainsi qu'un éloignement physique des techniciens de la culture ou de certains élus, avec lesquels il n'y a pas assez d'échanges ou pas assez d'implication.

Il n'y a, pour le moment, pas vraiment de travail, de la part du département, sur des projets culturels à long terme, avec les EPCI (hormis sur quelques équipements) et encore moins avec les PETR dont les actions culturelles sont inexistantes (sauf le PETR des Hautes Terres d'Oc).

## **2.2 Le renouveau des intercommunalités et la disparition des Pays**

Les Pays sont remplacés par les PETR selon la loi MAPTAM, ces derniers étant de plus grande importance, mais avec des missions un peu différentes. Les Pays étaient beaucoup tournés vers le tourisme et parfois vers la culture, les deux domaines pouvant s'entremêler et ils s'étaient créés autour de territoires historiques dans les départements. Dans le Tarn, ils représentaient des lieux avec une identité marquée et reconnue : Vignoble Gaillacois, Albigeois et Bastides, Cocagne, Sidobre et Monts de Lacaune, Autan.

Les 4 PETR du Tarn sont tournés vers les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et les programmes LEADER européens. Aucun d'eux n'a de lien avec les acteurs culturels publics ou privés du territoire, sauf celui des Hautes Terres d'Oc. Cela s'explique en partie par le fait que les territoires qui le composent sont peu denses et éloignés d'Albi et de l'axe Albi-

Toulouse et de ce fait vont avoir un rapport plus direct. Ce PETR échange avec ces territoires pour créer une dynamique culturelle propre, comme il le faisait quand il avait le statut de "Pays". Il reste dans la continuité de ce qu'il faisait auparavant. Et ce territoire est dynamique malgré le manque de moyen.

Pour la culture et le quotidien des habitants, ce sont les intercommunalités qui vont s'étendre et se développer dans un futur proche. La loi NOTRe leur a donné plus d'importance par la taille et la densité, et par l'acquisition de la clause de compétence générale qui leur octroie la possibilité d'avoir plus de compétences qu'ils n'en avaient auparavant. En devenant plus importants, leurs budgets augmenteront et ils deviendront des acteurs incontournables parmi les collectivités territoriales. Ils reprendront une partie des missions des Pays, notamment le tourisme et le patrimoine. Certains dispositifs enclenchés par les Pays perdurent et seront repris pour l'essentiel par les EPCI. Dans le Tarn, les Pays n'avaient pas de projets culturels, plutôt une dynamique touristique et patrimoniale. Le rôle de ces Pays n'était que peu connu et reconnu par la population et ils n'avaient pas les moyens d'un réel dynamisme. Leur remplacement par les EPCI s'est fait tout naturellement, alors que les PETR tendent à d'autres missions, tournés plutôt vers la région et l'Europe.

Les différentes fusions qu'ont subies les EPCI ont été rapides et faites dans une certaine précipitation. Tout s'est accéléré depuis quelques années et *« Pour autant, les citoyens, rarement convoqués comme acteurs actifs de ces modifications, ne se repèrent pas nécessairement bien dans ces évolutions. Au point qu'il est couramment admis qu'il s'agit là d'une « révolution silencieuse »<sup>24</sup>*. Cela dit, les habitants ne sont pas les seuls à être perdus dans ces changements territoriaux; une grande partie des associations que j'ai pu rencontrer ne connaissaient pas les PETR ou ne savaient pas qu'il y en avait un sur leur territoire. Pour la fusion des EPCI<sup>25</sup>, elles n'étaient pas toujours au courant des nouvelles frontières. Il y a donc une opacité pour les citoyens sur ces nouveaux changements. Par contre, les intercommunalités, en place depuis plusieurs années, se développent bien, les élus et les techniciens se sont bien approprié leur fonctionnement. Maintenant, ces décisions précipitées de rassemblement de territoires n'ont pas vraiment pris en compte les bassins de vie des populations et se sont concentrées sur un accroissement de la densité dans le but de renforcer l'économie avec, dans la majorité des cas, une commune-centre très forte. Dans cette démarche de mutualisation précipitée, l'agrandissement des EPCI s'est heurté à des conflits politiques.

---

24 Cf. Cahiers français » 391 Mars-Avril 2016 article « L'intercommunalité, de l'incitation à la rationalisation » de Rémy La Saout p.32

25 Cf. **Annexe 2** : Carte du projet des nouveaux EPCI (2015)



Au niveau des compétences et de leur gestion, sur les différentes compétences culture (lecture publique, gestion d'équipement culturel), il y a souvent des philosophies et des priorités différentes, des équipements qui ne seront plus gérés par le nouvel EPCI, ou des choix et des critères différents sur l'attribution de subventions aux associations culturelles. La complexité de la mise en commun de méthodes de travail et de la gestion des compétences peut être élevée quand de grandes intercommunalités fusionnent. Il y a beaucoup de facteurs de ralentissement dans la mise en place de ces nouveaux (et derniers ?) EPCI.

De fait, le ralentissement est ressenti par tous les acteurs : le département attend que les nouveaux EPCI se lancent et les associations sont dans l'expectative de savoir ce qu'elles vont devenir.

Par contre, la majorité des EPCI du Tarn ont pris la compétence culture, soit pour gérer des équipements (théâtre, musées,...), soit pour aider les associations locales.

Pour ceux qui ont des médiathèques ou des bibliothèques, la compétence lecture publique a été prise, sauf pour les rares qui attendent une fusion avec un autre EPCI qui possède cette compétence. Ces intercommunalités souhaitent pour une grande majorité, développer une politique culturelle sur leurs territoires et avec les récentes fusions, elles ont, pour la plupart, les moyens de la mettre en place. Certains EPCI ont commencé à mettre en place une politique culturelle soit sur des thèmes correspondants à leurs territoires (nature, bien-être, éco-citoyenneté, ...), soit centrée autour d'un équipement culturel important. Il y a souvent des prestations itinérantes (petits spectacles ou le bus de la BDT), car c'est un département rural avec de nombreuses petites communes.

Nous voyons, ici aussi, un déséquilibre de moyens, de densité de territoire, d'accessibilité, qui peut entraîner un éloignement de certains EPCI quand il n'y a pas de volonté politique en faveur de la culture.

En fait, ce déséquilibre propre aux moyens de chaque intercommunalité, qui ne sont pas pourvues de la même densité de population, des mêmes revenus par citoyen ou de la même accessibilité de territoire, n'est pas déterminant dans la politique culturelle menée. Elle tient beaucoup à l'engagement et à l'implication politique, au dynamisme du technicien culturel et à une bonne réception et une ouverture d'esprit des habitants. Sur ce terreau peuvent se développer des associations ou des entreprises culturelles. On peut citer en exemple le festival d'art contemporain de l'AFIAC « des artistes chez l'habitant » qui a été très bien reçu par les habitants du village (ils ont contribué à ce que ce festival existe) et qui a reçu par la suite, le soutien de l'intercommunalité pour construire un projet à l'année. La CC des Vals et plateaux des Monts de Lacaune a soutenu très tôt le Musée du Protestantisme et le Château

de Lacaze afin de s'appuyer sur eux pour lancer des actions culturelles, par un financement de spectacles, d'animations et une résidence d'artiste de 3 mois en partenariat avec la DRAC sur le projet « Terre d'histoire ». Les politiques culturelles des EPCI dépendront plus de la volonté d'élus et de l'implication des habitants que de financements importants.

Un autre exemple, c'est le non-engagement culturel de la CC de la Haute Vallée du Thoré qui ne soutient aucune association dans ce domaine. C'est un EPCI de petite taille, qui ne sera pas englobé par une plus grande intercommunalité (pour le moment); il bénéficie d'un paysage naturel et de nombreux éléments de patrimoine qui constituent un certain succès touristique, dont il se contente. Les acteurs culturels locaux se sentent plus éloignés encore, car ils ne bénéficient pas du soutien de leur territoire déjà éloigné géographiquement.

### **3. Vers une adaptation difficile aux exigences de la loi NOTRe**

#### **3.1 La nouvelle région, le rapprochement de deux cultures différentes**

La loi NOTRe a désigné les nouvelles régions chef de file pour l'économie et les transports, mais la culture, les langues régionales et l'éducation populaire restent des compétences partagées. La loi NOTRe leur a donné plus d'importance, de poids et par ces fusions, une plus forte économie. Cette loi est une loi de répartition des compétences et de changement territorial plus qu'une loi de décentralisation, les décisions et les grandes lignes et objectifs des politiques culturelles étant prises encore par l'Etat. Celui-ci a voulu, par cette loi, avoir des interlocuteurs plus importants, plus indépendants financièrement que sont les régions. Ces territoires sont des terrains d'expérimentations culturelles, des coordinateurs de la politique culturelle d'Etat et des témoins des résultats rencontrés dans les différentes collectivités.

La récente fusion des régions Midi-Pyrénées (MP) et Languedoc-Roussillon (LR) a posé plusieurs questions quant à l'avenir de la culture et de son fonctionnement dans ce nouveau territoire. D'ailleurs, il y a beaucoup d'attentes et d'interrogations de la part des départements et des EPCI autour de la future politique culturelle de l'Occitanie: c'est elle qui lancera une dynamique et des changements dans ces collectivités.

Lors de mon stage, j'ai contacté plusieurs personnes à la région, mais elles n'avaient pas de temps à m'accorder et elles ne m'ont pas envoyé d'informations. La fusion des régions est un travail colossal, compliqué où même les personnes employées dans ces collectivités ont du mal à savoir que sera l'avenir. Cependant, j'ai eu le contact d'une

ancienne salariée du service de la culture du Tarn, qui a ensuite travaillé à la région MP et qui est depuis au service de la culture de l'Occitanie. J'ai pu avoir un entretien téléphonique avec elle et elle m'a envoyé quelques documents intéressants sur la nouvelle région qui m'ont apportés quelques éléments de réponse.

Entre les deux anciennes régions, il y a des organisations de la culture différentes, pensées pour des territoires différents. D'un côté, une région fortement rurale qui tourne autour de la métropole de Toulouse. De l'autre, une région plus dense, plus urbaine, portée par plusieurs grandes agglomérations (+ de 50 000 hab) : Perpignan, Nîmes, Béziers, Narbonne et la métropole de Montpellier.

La région LR soutient et se repose beaucoup sur les gros équipements de ces agglomérations, mais elle a un budget plus important que la région MP.

Quelques chiffres <sup>26</sup> :

#### Crédits d'engagement votés en 2015

##### **LR : 43,043 M €**

Section d'investissement : 13,964 M € (190 dossiers votés)

Section de fonctionnement : 29,079 M € (1023 dossiers votés)

##### **MP : 22,133 M €**

Section d'investissement : 7,365 M € (300 dossiers votés)

Section de fonctionnement : 14,768 M € (900 dossiers votés)

##### **MP : 33 accords territoriaux (Contrats Régionaux Uniques)**

1 contrat avec la métropole

9 contrats avec les agglomérations

23 contrats avec les territoires (PETR)

##### **LR : 14 contrats territoriaux 2015**

9 contrats avec les communautés d'agglomérations et communautés de communes

5 contrats avec les départements

---

26 Cf. « Etat des lieux synthétique Culture et Patrimoine » tiré de la Commission n°4 « Culture, Communication, Patrimoine et Langues catalane et occitane » du 1er avril 2016 de la nouvelle région LRMP

Nous le voyons clairement avec ces chiffres, il y a une grande différence de budget entre les régions. Nous constatons qu'à budget inférieur, le MP instruit plus de dossiers d'investissement que le LR. Les dépenses et les équipements en LR sont bien plus importants. La région LR privilégie les grosses structures et les gros festivals, contrairement au MP qui répartit ses aides de manière plus équitable à travers son territoire, même si Toulouse est évidemment privilégié <sup>27</sup>.

*« Depuis environ sept années, le Conseil Régional Midi-Pyrénées développe une politique culturelle territoriale dont les Pays, les PNR et les Communautés d'Agglomérations sont le vivier. C'est-à-dire que l'approche du Conseil Régional ne consiste pas à considérer les actions des opérateurs culturels seulement à partir d'entrées thématiques ou par disciplines artistiques (le théâtre ou la musique ou le patrimoine...) mais que les élus régionaux considèrent la culture comme levier du développement des territoires. »* <sup>28</sup>

L'approche avec les collectivités territoriales n'est pas la même non plus. En MP, les partenariats se font plutôt avec la métropole (« capitale » de la région), les principales agglomérations et les PETR (sur des projets européens), alors qu'en LR, c'est avec les départements et les principaux EPCI. Ces deux régions n'ont pas les mêmes interlocuteurs.

Enfin, ces deux régions n'ont pas le même territoire, ni la même entente entre les départements. En LR, comme nous l'avons vu, c'est un territoire à forte densité et majoritairement urbain. Par contre, il y a des fonctionnements divers comme par exemple entre le département des Pyrénées Orientales, marqué par sa culture catalane, fort de sa grande agglomération Perpignan, très indépendant, et l'Aude, un département plus rural, ayant quelques liens avec Toulouse et la Haute-Garonne, voire avec le Gard, sur des subventions à l'EAC. Une différence marquante oppose l'Hérault et la Lozère, l'un très urbain et dense avec d'importants équipements, l'autre très rural, montagnoux même, n'ayant que de petits équipements peu nombreux, avec la densité la plus faible de France.

---

27 Cf. **Annexe 3** : Dépenses culturelles des territoires en MP

28 Cf. « Ateliers culture et territoire en Midi-Pyrénées. Cahier n°1 les actes des premières rencontres » « L'évaluation des politiques culturelles dans les territoires ruraux » La genèse des Ateliers Culture et Développement des Territoires en Midi-Pyrénées de Robert VERHEUGE

Il y a donc assez peu d'échanges entre les départements, chacun travaillant sur son territoire propre, sans compter, par exemple, qu'il n'y a aucun chargé de mission Culture Occitane en LR, seulement des subventions à quelques associations.

Il n'existe pas de relations dans ce domaine entre le MP et le LR.

En MP, l'occitan est représenté par des chargés de mission dans 4 départements (Tarn, Aveyron, Haute-Garonne et Gers) et Toulouse et il y a des échanges réguliers entre eux. Les techniciens à la culture du Tarn vont communiquer avec ceux de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne ou du Gers, même si ce n'est qu'informel. Tous les départements vont travailler avec Toulouse, sur des résidences de compagnies, des échanges d'artistes ou simplement sur des aides avec la région.

Certes Toulouse est la ville centre de la région, mais il y a un vrai rayonnement sur tout le territoire.

Dorénavant, il va falloir que les services culturels de ces deux régions, ces deux entités si opposées, travaillent sur une politique culturelle commune.

Pour l'occitan, le nouveau responsable régional veut mettre en place une politique culturelle occitane, une vraie politique structurée et harmonisée afin de développer l'occitan à travers la nouvelle région Occitanie. Les chargés de missions cités précédemment et les associations de LR devront se concerter et partir sur des actions communes, orientées par le responsable régional.

Concernant l'ADDA et les structures équivalentes dans les autres départements, une charte de coopération a été rédigée afin de coordonner les actions de ces structures et de créer une plateforme de concertation sur la mise en œuvre de leurs missions. Une petite précision sur ces structures: il y en a proportionnellement plus en MP qu'en LR, ce genre de structure étant englobé dans les grandes agglomérations du LR. La mise en réseau des organismes et des structures labellisées va être rapide et efficace, car ils sont déjà dans un réseau régional. Pour les collectivités, une mise en réseau risque de prendre beaucoup plus de temps.

Lors d'un échange avec une responsable culture à la nouvelle région Occitanie, la logique de la région serait, selon elle, d'aller vers les structures les plus organisées. Les deux régions ne vont pas essayer de partir sur le fonctionnement de l'une ou de l'autre ou même de tenter une fusion de leurs politiques culturelles. Ils vont créer une nouvelle

politique culturelle qui prendra en compte ce nouveau territoire dans son ensemble. Et cela va prendre beaucoup de temps. Elle me disait également que l'avenir de la politique culturelle de la nouvelle région devrait être une politique adaptée à chaque département, mais avec un soutien et une volonté des élus. En fonction des différents territoires et des actions menées par les acteurs culturels, il faudra voir quels seront les domaines pour lesquels l'Occitanie pourra intervenir. Elle ne pourra pas intervenir sur tout, elle devra donc faire un choix et ce sera envers les projets et les structures les plus organisées et motivées. Elle pense qu'il y aura sûrement un système de conventions et de partenariats personnalisés suivant les moyens des territoires, pour essayer d'avoir une certaine équité entre tous ces départements et ces EPCI si différents.

Au sein de la nouvelle région, les DRAC ont déjà bien avancé dans leur fusion, les nouveaux conseillers ont déjà contacté les responsables des dossiers dont vont ils s'occuper. La DRAC a également décidé de créer un nouveau poste, un conseiller territoires, qui travaillera en lien avec les autres conseillers de chaque domaine artistique. La fusion des DRAC a été évidemment plus simple que celle des régions puisque les structures sont moins importantes et leur fonctionnement ne change pas vraiment.

C'est différent pour la nouvelle région, sa nouvelle politique culturelle se met doucement en place, cela risque d'être long, mais il y a une véritable volonté de concertation et de valorisation du territoire par la culture.

Depuis peu, il a été décidé qu'il y aurait une CTAP dédiée à la culture en Occitanie. Cela permettra d'instaurer un dialogue entre les différents représentants des collectivités afin d'adapter la nouvelle politique culturelle de l'Occitanie au plus près des problématiques territoriales. Cette décision va dans le sens d'un dialogue et d'une coopération qui découlent des premières orientations mises en place.

### **3.2 Les nécessaires adaptations du département du Tarn**

Les départements, échelon qui fut plusieurs fois en sursis, devront trouver leurs places dans ce nouveau schéma territorial imposé par la loi NOTRe.

La région va devenir plus vaste, plus forte et plus autonome, tout comme les EPCI. Les PETR commencent à émerger et seront des relais de la région et de l'Europe sur des projets et des financements européens. Les agglomérations les plus grandes et les plus

dynamiques culturellement sont déjà relativement autonomes, ou influencent et deviennent ville-centre de leurs EPCI. Il faudra que le département trouve sa place, son rôle et sa légitimité pour rentrer dans un projet culturel de territoire en relation avec toutes ces collectivités fortes et influentes. Car jusque-là, avec la clause de compétence générale, les compétences de la région et des départements étaient très variées; chacun pouvait prendre une compétence suivant les projets ou les actions abordés sans forcément conventionner, puisque toutes les compétences ou les domaines d'actions étaient possibles. Nous l'avons vu, la suppression de cette clause de compétence générale a installé un cadre pour ces deux collectivités, alors que la possibilité de cette clause a été donnée aux EPCI afin qu'ils puissent se développer et prendre plus de responsabilités.

L'ADDA, par son travail auprès des collectivités et notamment avec les EPCI, ou le CMDT avec ses antennes d'écoles de musique implantées sur tout le territoire, ont su donner les outils nécessaires à la formation artistique amateur et professionnelle, un travail en EAC et aider à développer des projets culturels de territoire. Ce sont les structures culturelles de territoire du Tarn, celles qui sont au contact des collectivités. Et ces collectivités, notamment les EPCI ont pris conscience, ou sont en train de prendre conscience, de l'importance de la culture dans le développement de leurs territoires.

Seulement, ces échelons, après les dernières fusions effectives au 01/2017, deviendront de grands espaces avec des budgets plus importants, des équipements culturels plus nombreux et avec des projets culturels de territoire plus importants, sauf certaines intercommunalités qui ne fusionneront pas car elles ont déjà le seuil minimum d'habitants prévu dans la loi NOTRe. A ce moment-là, il risque d'y avoir un déséquilibre dans le Tarn, avec de grands EPCI qui capteront sans doute beaucoup d'aides du Tarn, avec de nombreux équipements et de petites EPCI, sans équipements culturels, qui risquent de ne pas avoir les moyens nécessaires à leur projet culturel de territoire.

Pour le moment, c'est l'ADDA qui aide, soutient et conseille ces collectivités avec des subventions attribuées par le service de la culture. Mais il faudra certainement faire évoluer cette relation en sachant qu'elles vont aller vers plus d'autonomie.<sup>29</sup>

Avec la loi NOTRe, bien que favorisant les intercommunalités, celles-ci n'ont pas toujours compris la pertinence des seuils fixés suivant le nombre d'habitants et le choix des fusions. Les seuils ne vont pas forcément tenir compte de la gestion des EPCI, de leurs territoires, de leur histoire ou de la pauvreté qu'il peut y avoir.

---

29 Cf. J. LAFOND-GRELLETY, L. MAZURIER, Les politiques culturelles en milieu rural, p. 86, 87

La gestion va dépendre justement de ces critères et entre deux intercommunalités, la gestion peut être radicalement différente justement parce qu'elles n'ont pas les mêmes moyens ni le même territoire. Dans la fusion, celle qui a le plus de moyens ne va pas forcément tenir compte de la gestion de celle qui a le moins de moyen. Pour le choix des fusions, comme il a été souvent fait dans la précipitation, avec parfois des conflits politiques, il n'a pas toujours été tenu compte des bassins de vie des habitants. Pour le moment, cette loi a apporté pas mal de complications concernant les fusions des différents EPCI, sans tenir compte de l'avis des habitants. Par contre ces nouveaux territoires peuvent avoir beaucoup de potentiel culturel si tant est qu'il y ait un rassemblement, des visions communes, des projets tenant compte du nouveau patrimoine de ces territoires et la création d'une dynamique entre toutes les communes pour valoriser et développer ces nouveaux espaces.

Mais certaines de ces intercommunalités n'ont pas encore vu ce potentiel ou ne s'en préoccupent pas pour le moment, et cela risque de creuser un déséquilibre sur l'ensemble du territoire tarnais. Le département pourrait avoir un rôle à jouer par rapport à cela, en tant que rassembleur, initiateur et soutien.

Géographiquement, le Tarn se trouve au centre de cette nouvelle région, une place qui pourra lui permettre des échanges riches entre des départements des deux anciennes régions, pour devenir un lien fort.

Le département reste un échelon qui possède une vision globale et générale de son territoire, ce qui permet une certaine régulation et un équilibre des propositions culturelles. Le Tarn, à travers les actions de l'ADDA, du CMDT, de la BDT, de la Conservation des Musées et les ADT, est un centre de ressource culturel pour toutes les intercommunalités et les communes. Mais certains EPCI, en acquérant plus d'importance, deviennent plus autonomes et vont de moins en moins faire appel à ce centre de ressource.

Par exemple, certains EPCI ont créé leur propre réseau de médiathèques, sortant du réseau de la BDT. La BDT voit déjà son rôle se modifier, son secteur ressource diminuer et ses formations se développer. Le Service de la culture et ses organismes devront certainement évoluer.



Le Tarn a déjà commencé des adaptations concernant la loi NOTRe, par rapport au renforcement de ses compétences dans le domaine de la solidarité sociale et territoriale, ainsi que sur l'introduction du « droit culturel », le droit de chacun à participer à la vie culturelle. Pour cela, le Tarn a renforcé ses missions :

- Garantir l'équité territoriale, l'égal accès des citoyens à la création artistique et à la diversité des expressions culturelles
- Développer l'accès à la culture de qualité, par l'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes
- Donner l'accès aux tarnais et surtout aux jeunes à une offre culturelle de qualité et de proximité
- Structurer une politique culturelle départementale en s'appuyant sur les collectivités de communes ou d'agglomérations, les associations et organismes culturels tarnais

Une autre initiative impulsée par le Tarn sera un projet de création de conventions culture entre le département et les EPCI ayant un projet culturel de territoire ou les EPCI désireuses d'en avoir un. C'est un projet qui doit encore se développer. Ces conventions seraient faites un peu sur le modèle de celles existantes dans le département de l'Aveyron.

Des conventions de 3 ans avec, comme objectif annoncé de « *valoriser et de dynamiser un territoire grâce à une programmation culturelle de qualité et de soutenir le lancement d'initiatives intercommunales fédératrices.* »<sup>30</sup>, avec des conditions comme l'obligation, pour les EPCI, de prendre la compétence « actions culturelles » ou une mise en œuvre d'une saison culturelle d'intérêt intercommunal, avec des actions de liens sociaux et intégrant le patrimoine.

D'autres départements sont dans l'attente de voir la nouvelle politique culturelle régionale, en soulignant que cela favorisera certainement les échanges avec la possibilité de conventionner entre collectivités.

En parallèle à la loi NOTRe, le Tarn devra aussi réaffirmer sa politique culturelle. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le Tarn est dynamique culturellement, avec une richesse de projets, répartis dans une pluralité de domaines.

---

30 Cf. **Annexe 4** : document résumé du programme de conventions avec les EPCI en Aveyron

Seulement, suivant le point de vue d'une partie des acteurs culturels publics et privés, les axes de la politique culturelle du Tarn restent assez flous, pas assez lisibles.

Les différents services ou structures tarnaises sont relativement indépendants; ils fonctionnent suivant les axes d'une politique portée vers les jeunes, l'EAC et l'équilibre des territoires. Ces axes sont présents depuis longtemps et ancrés dans les actions de ces structures. Ils n'ont donc pas vraiment d'orientation ou de direction dans leur travail de la part de la direction culturelle. Cela prouve, il est vrai, une réelle relation de confiance entre les dirigeants de la culture et les structures départementales, qualité qui se retrouve dans la relation aux autres acteurs culturels du territoire.

Il y aurait donc, de la part du Tarn, un travail à faire de communication, de transparence et de réaffirmation de sa politique culturelle, de ses actions et de ses missions.

Par exemple, l'EAC, déjà bien développé dans le Tarn, que ce soit sur le nombre d'établissements qui en bénéficient, les domaines artistiques couverts ou la diversité des propositions, n'est pas forcément toujours connu de certaines collectivités ou même des associations. Il y aurait là un travail de communication sur les actions menées, à faire.

Pour ne citer qu'un exemple, le Gers s'est concentré depuis longtemps à créer un réseau de salles de cinéma équilibré sur tout le territoire pour que chaque gersois ne soit pas à plus de 20 minutes d'un cinéma. Ils ont également développé les festivals de musique qui sont devenu importants et reconnus, nationalement et même internationalement. Les arts du cirque se sont également beaucoup développés ces dernières années jusqu'à la création d'un Pôle National des Arts du Cirque (CIRCA).

Le Tarn gagnerait à avoir des objectifs culturels plus connus, comme par exemple ses actions d'EAC, son développement de la musique et de la danse avec le CMDT et l'ADDA ou son soutien au théâtre par la Scène Nationale (déjà connu) et son aide à la diffusion « Tarn en scène » ou tout autre soutien dans ce domaine. D'autant plus que les EPCI vont développer leurs propres politiques culturelles pour répondre aux problématiques spécifiques de leurs territoires. Il y aura donc intérêt, autant pour le Tarn que pour chaque intercommunalité, de se concerter pour adapter une politique culturelle répondant au mieux à un équilibre de territoire, surtout avec ces différences de tailles et de moyens entre les EPCI qui risquent d'accentuer le déséquilibre déjà existant entre le nord et le sud du Tarn. Coordonner également les actions, mieux planifier les dates des différents festivals ou événements culturels, afin que les actions au sein du Tarn ne se

concurrent pas directement, qu'il y ai de la place pour tous, surtout pour les plus petits.

Par ailleurs, le département du Tarn a bien commencé ce travail de clarification de compétences, de domaines et d'axes forts de sa politique culturelle par une mise en commun des champs d'interventions sur la musique et la danse, notamment en EAC, entre l'ADDA et le CMDT. Pour concrétiser cela, un projet de construction d'un bâtiment commun à ces deux organismes verra le jour courant 2017. Cela renforcera et rendra plus lisible leur place de référent et de centre de ressource en musique et en danse dans le Tarn.

Enfin, la loi NOTRe a cette volonté d'ouvrir les collectivités territoriales à l'Europe, voir à l'international, sauf que sur le terrain, il y a plutôt un repli et un retour au local. Ce n'est d'ailleurs pas une mauvaise chose de vouloir être plus proche du territoire, de sa culture et de ses citoyens. Peut-être que le département aurait un rôle à jouer sur une coordination de projets à l'échelle européenne avec les EPCI ou directement avec des associations. Etre l'échelon entre l'Europe et le local, tout comme il sera l'échelon entre la région et le local, afin de créer un lien entre des échelons qui paraissent très éloigner avec le local et les associations.

### **3.3 La loi NOTRe, écrasement ou nouvelle dynamique pour les acteurs culturels du Tarn ?**

Comment les associations, les structures labellisées et les entreprises culturelles perçoivent-elles la loi NOTRe ?

Dans l'ensemble, le bilan est plutôt positif. Elles sont enthousiastes à l'idée de s'agrandir, car, au vu de la position centrale du Tarn, il y aura certainement des échanges ou des partenariats facilités avec des structures de l'ancienne région LR, pour lancer une nouvelle dynamique. Ils espèrent que cela favorisera la prise de compétence culture pour les EPCI, afin d'avoir un appui local en plus de celui des communes. Seulement il pourrait y avoir un risque de dérive si les politiques s'emparent de cette compétence pour faire leur propre programmation sans s'appuyer sur les acteurs locaux. Peut-être que le Tarn pourrait être garant d'un développement culturel ancré dans les territoires avec la participation des associations locales. Bien sûr il faudra que chacun trouve son compte dans la culture, les élus, les associations et les habitants, mais il faudra pour cela travailler ensemble. Par contre cela va dépendre de l'articulation entre un bassin de vie, une culture et un patrimoine communs, qui devra se mettre en place

dans les nouvelles intercommunalités et cela risque de prendre du temps pour les plus grandes d'entre elles.

Concernant les structures labellisées, il n'y aura pas grand changement pour elles vu qu'elles sont protégées par leurs labels et qu'elles vont conserver les mêmes moyens, sauf décision contraire de la part de la région.

Les organismes tels les ADDA de MP ont déjà commencé à se mettre en réseau avec ceux du LR. D'autres structures vont suivre et de nouveaux réseaux élargis vont voir le jour.

Cependant, le temps de mettre en place toutes ces fusions et ces mutualisations d'équipements, les collectivités ne vont pas être très disponibles sur le volet culture. Pour l'instant, les associations voient dans cette mise en place beaucoup de complications administratives, des difficultés pour rencontrer les techniciens et les élus, et un ralentissement dans les aides et les soutiens. Ils ne pensent pas que les EPCI qui n'avaient pas la compétence culture avant la loi NOTRe, pourraient la prendre après.

Les acteurs culturels émettent quelques réserves quant à la taille de la nouvelle région et de certaines intercommunalités, craignant un éloignement territorial et politique.

L'idée du guichet unique proposé par la loi NOTRe n'enthousiasme pas les EPCI et les départements, au contraire des associations qui aimeraient avoir un système de subvention simplifié et regroupé. Celles-ci pensent toutefois qu'il y aura une grande difficulté d'entente entre les différentes collectivités. Finalement, tout le monde est d'accord sur le fait que ce sera compliqué à mettre en place et qu'il faut attendre de voir comment la nouvelle région entend gérer cela. Dans tous les cas, cela dépendra de la volonté des techniciens et des élus des collectivités.

Au final, la loi NOTRe est bien reçue par les acteurs culturels privés, même si sa mise en place est compliquée et ralentit les échanges avec les EPCI et la nouvelle région. Cependant, cette loi n'est pas une révolution dans le domaine de la culture et beaucoup d'acteurs culturels privés pensent que cela ne changera pas vraiment les problèmes qui existaient avant. Certes il y aura plus d'échanges car le territoire s'est agrandi, les EPCI devraient être amenés à prendre la compétence culture, puisque leur importance dans ce domaine s'est amplifiée. Cependant, cela ne règlera pas les problèmes de communication entre les porteurs de projets culturels et les techniciens et élus des collectivités, la concurrence entre les grandes structures, entre grandes et petites associations, les problèmes d'animation de certains équipements, l'accès à la culture et

les déséquilibres territoriaux, ou les enjeux et la viabilité des politiques culturelles de territoire.

Il faut donc voir au-delà de la loi NOTRe, qui va certainement amener une nouvelle dynamique, une richesse d'échanges et de partages, mais qui ne règlera pas tous les problèmes. Il y aura au final assez peu de changements et aucune révolution; il ne faut donc pas oublier l'existant, le bon ou le mauvais, pour pouvoir réellement évoluer.

## **4. Perspectives et propositions d'avenir, vers l'entraide et la mutualisation**

Comme je l'ai signalé, la méthode que j'ai employée pour les entretiens n'était pas rigoureusement scientifique, dans le sens où je n'ai pas mis en place une grille de questions à choix multiples ou une grille composée des mêmes questions pour tous mes interlocuteurs. J'ai choisi une démarche plus personnalisée, avec quelques questions en lien avec chaque interlocuteur et pour instaurer un meilleur dialogue.

Cependant, j'ai établi une structure de grille suivant mes cours de sociologie, avec une consigne de départ permettant à mes interlocuteurs de se mettre à l'aise dans l'entretien et des questions communes à toute les personnes. Les entretiens furent d'ailleurs majoritairement plus longs que ce qui était prévu au départ, ce qui tend à prouver que le sujet a intéressé tout le monde, que c'est un sujet d'actualité dans le monde de la culture et qu'il y avait également un besoin de dialogue. D'ailleurs, il existe une demande de la part de certaines collectivités et de la majorité des associations, d'être plus écouté et mieux entendu.

Il y a ce besoin, peut-être cette frustration, pour les associations, de n'être parfois que de simples dossiers et de ne pas être considérées à leur juste valeur, un besoin de rapport plus humain et de pouvoir mieux défendre leurs projets auprès des techniciens, mais également des élus.

C'est dans cette optique qu'il y a un souhait d'une plus grande implication de la part des élus à la culture et d'avoir un lien plus direct avec eux. D'autant que dans le Tarn, il y a une grande variété d'acteurs culturels, dans des domaines très variés et avec des organisations, des fonctionnements différents et donc des projets différents avec des approches différentes qu'il faudra défendre.

## 4.1 Des philosophies différentes pour faire de la culture

Le service de la culture du Tarn reçoit de plus en plus de demandes de subventions, de nouvelles demandes et un besoin de financement plus grand de la part d'associations déjà subventionnées. Cependant, les budgets publics sont de plus en plus limités, la crise économique a poussé le gouvernement à faire des économies, avec notamment une baisse historique du budget de la culture durant les deux premières années du quinquennat. À noter également que « *La loi de finances 2016 exacerbe l'effet de ciseaux dans la mesure où les dépenses obligatoires et contraintes des collectivités territoriales ne cessent d'augmenter tandis que leurs ressources pour les financer continuent de diminuer. Or, une partie non négligeable des dépenses contraintes des collectivités provient des obligations imposées par l'Etat lui-même. [...] notamment, des dépenses liées à la mise aux normes pour l'accès aux équipements publics des personnes en situation de handicap, [...]* »<sup>31</sup>.

Ainsi, l'Etat donne moins de dotations aux collectivités territoriales et celles-ci ont toujours plus de dépenses.

Malgré tout, les budgets à la culture se sont maintenus dans le Tarn. Seulement les marges de manœuvres se sont réduites et les associations en pâtissent.

La gestion des projets culturels aujourd'hui n'est plus la même qu'avant, la part des aides publiques n'évolue plus et pour pouvoir se développer ou investir, il faut faire appel à d'autres sources de financements comme le mécénat, les dons de particuliers, une billetterie ou de la restauration. Le mécénat est d'ailleurs de plus en plus sollicité, que ce soit de la part du privé comme du public (mais pour le public, le traitement comptable est extrêmement compliqué). Il est aujourd'hui primordial d'avoir un auto-financement conséquent, de l'ordre de 40% à 70% du budget pour espérer pouvoir grandir et perdurer.

En même temps il y a parfois de faibles aides publiques qui vont être données considérant qu'il y a déjà beaucoup d'auto-financement.

Il faudra que les collectivités et les associations s'accordent sur un fonctionnement adéquat, comme nous le verrons par la suite.

---

31 Cf. Cahiers français n°391 Mars-Avril 2016 « collectivités territoriales la nouvelle donne » p.39

Par ailleurs, pour un projet culturel de territoire qui veut prendre le temps de s'ancrer et de perdurer, dépendre d'un financement public qui peut varier pour plusieurs raisons (économique, politique, etc), va être complexe et pas du tout pérenne.

C'est pour cette raison que de nouveaux acteurs ont vu le jour : les entreprises culturelles.

Elles peuvent prendre plusieurs formes : un équipement culturel privé (comme ce fut le cas il y a quelques années du Théâtre du Colombier à Cordes), une entreprise ayant un volet culture (comme les Ateliers à Castres) ou les cafés citoyens sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif – SCIC (comme le Café Plum à Lautrec). C'est une manière différente de faire de la culture, une gestion différente des associations. Ce sont des projets qui veulent s'ancrer sur le territoire où ils veulent s'implanter et cela part souvent d'une discussion avec les habitants sur le contenu des projets.

C'est ainsi que s'est créé le café Cartes sur table à Gaillac : un projet de départ discuté en public, permettant son enrichissement et la rencontre avec un premier public qui en amènera d'autres, la construction participative d'un bar. Ils sont soutenus, au même titre que Les Ateliers à Castres, par l'Union Régionale des Sociétés Coopératives (URSCOP).

Ils n'ont pas une volonté d'être alternatif ou indépendant, au contraire, ils sont ouverts à la coopération avec des associations ou avec leur commune ou leur intercommunalité. D'ailleurs, le Café Plum, autre structure culturelle en SCIC, a fait entrer comme sociétaire, après discussion, la CC dans laquelle il se trouve. Il va ainsi, pour sa partie librairie, alimenter les médiathèques de cet EPCI. Cartes sur table a plutôt la volonté de compléter une offre culturelle existante, tout comme Les Ateliers. Même si ces structures sont en dehors des cadres publics, elles ne peuvent pas s'en passer complètement, car en France, la culture est liée aux collectivités et à l'Etat. Mais ces « nouvelles » formes d'acteurs culturels représentent un partenariat entre public et privé et une alternative aux associations et à la culture « publique », venant diversifier l'offre. En même temps, ces formes ont un fonctionnement professionnel qui demande d'avoir un projet solide et un investissement important pour être pérenne, car il y a des risques qui sont pris. Ce professionnalisme, nous le retrouvons dans des organismes comme l'ADDA ou le CMDT, des grandes structures labellisées comme la Scène Nationale, le GMEA ou le Centre d'art le Lait et dans les musées. Par ailleurs, certains domaines ont ce fonctionnement professionnel tout en ayant des structures associatives majoritairement bénévoles, comme la culture scientifique. Bien sûr, les services de la culture et de la Conservation sont également professionnels, mais ils n'ont pas le même fonctionnement

ni la même finalité. Sans oublier la BDT qui a mis en place, après un travail sur plusieurs années, un réseau de lecture publique qui crée un vrai maillage de territoire et qui a professionnalisé ce réseau.

L'ADDA ou le CMDT sont labellisés et sont un peu les « bras armés » du département du Tarn avec des missions découlant de sa politique culturelle. En même temps, ce sont des professionnels qui connaissent parfaitement les domaines dans lesquels ils travaillent et les missions qu'ils remplissent; ils sont donc aussi force de proposition et innovent par le biais de leur réseau, grâce à des retours d'expériences et des réflexions communes. Ces réseaux permettent un réel échange et d'avancer dans une remise en question permanente, avec des travaux de diagnostics et de réflexions facilités par ces réseaux. Pour l'ADDA et le CMDT, il en découle un certain maillage de territoire autour de la formation et l'apprentissage artistique, amateur et professionnel, et des liens avec les citoyens.

Le service de la Conservation est le centre de ressource des musées du Tarn et en même temps il gère les musées départementaux. Naturellement, les musées, en France, se créent facilement des réseaux, il y a de nombreux échanges de collections et de l'entraide. Dans le Tarn, ce réseau est secondé par le service de la Conservation qui vient soutenir et amener son expertise pour professionnaliser et garder un niveau élevé de qualité et d'exigence scientifique. Que ce soit les petits ou les grands musées, le niveau d'exigence est le même, et les publics, autant que les personnes travaillant dans ces musées, s'y retrouvent.

Pour les structures labellisées, c'est un peu différent puisque chacune a son propre réseau de structures similaires et elles sont reliées à l'Etat avec un cadre précis. Il n'empêche qu'elles vont créer un réseau avec des collectivités, des associations ou avec l'Education Nationale sur de l'EAC. Ces structures perdurent depuis de nombreuses années et évoluent sans cesse.

Enfin, la culture scientifique, assez nouvelle, s'est organisée sur un plan régional en MP. C'est le groupe Science Animation, situé à Toulouse, qui est le chef de file de ce réseau composé de 8 associations départementales dans l'ensemble du MP. Ils ont réussi à produire près de 200 projets dans 180 communes de la région l'année passée et se composent de 43 salariés. Beaucoup de collectivités y sont associées. L'association Science en Tarn est le représentant tarnais de ce réseau et crée le festival « la fête de la science » pendant un mois, chaque année.



Nous le voyons, le fait de professionnaliser la culture apporte des moyens, de la pérennité et construit des réseaux solides. La culture demande du temps et de l'énergie, ce que les bénévoles n'ont pas toujours.

Les associations sans salariés ont plus de mal à perdurer et à évoluer dans le temps. Ce n'est pas faute d'essayer et beaucoup de ces associations ont de formidables projets de grande qualité. D'ailleurs, nombre de structures aujourd'hui labellisées ou de festivals célèbres ont commencé avec des bénévoles. Cela prouve qu'il peut y avoir une réelle évolution, mais il faut en passer par une professionnalisation. Toutes les associations entièrement bénévoles que j'ai pu rencontrer, m'ont fait part de leur difficulté à perdurer, à mobiliser les bénévoles et à trouver la relève des porteurs de projets. Il y a souvent, même dans des associations se voulant citoyennes, sans président, avec une collégiale prenant les décisions, une ou plusieurs personnes référentes, porteur de projet. Ce sont ces personnes, à l'origine du projet, qui impulsent les initiatives, donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie pour le faire avancer. Ces personnes sont, dans la majorité des cas, très difficiles à remplacer, car il n'y a personne voulant s'investir autant qu'elles dans le projet qui est, au départ, souvent très lié à ces personnes. Bien évidemment il y aura toujours besoin de bénévoles et d'associations amateurs pour lancer des projets originaux venant de la base, de citoyens. Il peut y avoir des cas particuliers, comme pour le château de Lacaze où chaque Maire, depuis 20 ans, s'est relayé pour construire l'équipement culturel entièrement rénové qu'est devenu ce château. Le projet de départ d'en faire un vrai équipement culturel plutôt que de faire une simple restauration, a plu aux élus, aux techniciens et au fur et à mesure, les habitants y ont cru également, ce qui a donné la force nécessaire pour y arriver.

Une autre forme culturelle que j'ai pu rencontrer, ce sont les compagnies de spectacle vivant. Elles s'organisent en élargissant leurs activités en donnant des cours et des stages de théâtre ou d'acrobaties, en proposant des animations d'événements privés ou publics ou de la location de matériel ou de locaux. Ce sont des entreprises artistiques et autonomes, mais qui sont ouvertes au partenariat (souvent avec d'autres compagnies) et vont participer à des événements ou des projets publics, en relation avec des associations ou des collectivités. Ils ne sortent donc pas du cadre public et ils n'en ont pas non plus la volonté.

Il y a bien des projets ou des lieux culturels dit « alternatifs » ou « underground » dans le Tarn, des nouveaux lieux de la culture et de l'art, mais je n'ai pas pu les voir, ni les rencontrer, pour des questions de temps et parce que justement, ils restent relativement discrets. De ce que je sais, il y en a tout de même très peu. Il y a là plus une démarche

de sortir du cadre public, de sortir même de la société souvent, en étant en marge. J'ai l'impression que ces lieux se rencontrent plutôt dans les grandes métropoles.

Cela n'empêche pas le Tarn d'avoir des lieux culturels alternatifs aux structures classiques comme les salles de concert ou les théâtres; quelques exemples parmi d'autre : le Château de Lacaze, le Théâtre de verdure Vidalbade à Aguts, les piscines abandonnées du festival « Baignade interdite » à Rivières, chez l'habitant comme le propose l'Oiseau Lyre ou dans les médiathèques et les musées.

Il y a donc diverses manières de faire de la culture dans le Tarn, avec une variété de domaines, dont certains ne sont pas toujours suffisamment soutenus ou intégrés dans les politiques culturelles. Il n'y a pas toujours d'entente ou de communication entre les acteurs culturels privés et les collectivités, entre les collectivités, entre les acteurs culturels ou même entre les services culturels du département. Pourtant, de l'avis de toutes les personnes que j'ai rencontrées ou de celles avec qui j'ai pu discuter, il y a une envie de rencontre, de mutualisation, de transversalité, sans que cela ne se fasse toujours.

## **4.2 Un décloisonnement nécessaire entre services, structures et acteurs de la culture**

Malgré tout, il existe et il a existé de nombreux projets transversaux, des échanges, de la mutualisation, mais cela n'a pas toujours abouti à quelque chose de positif ou cela s'est arrêté pour diverses raisons.

Nous l'avons vu, une dérive possible, et qui peut être perceptible dans le Tarn, c'est de se retrouver avec de grands EPCI, avec des moyens importants, devenant très autonomes, créant leurs propres politiques culturelles, sans vraiment de dialogue avec le département, la région ou les autres EPCI. Avec également des agglomérations ayant des moyens, très animées, qui se tournent sur elles-mêmes, mais qui peuvent absorber les budgets et les équipements des EPCI dans lesquelles elles se trouvent. La prise de la compétence culture peut amener à une prise de pouvoir des politiques ou des techniciens des collectivités sur les acteurs culturels.

L'exemple de Grenoble est significatif « *Budget en baisse, festivals annulés, absence de concertation... A Grenoble, la municipalité écologiste s'est mise à dos les acteurs de la culture qui sont au bord de la révolte.* ». <sup>32</sup>

Cela illustre le manque de dialogue et une prise de pouvoir par un « volontarisme politique », car dans le cadre d'une politique culturelle, il faut qu'il y ait « [...] *séparation entre un niveau institutionnel et instrumental.* » <sup>33</sup>, autrement dit, une séparation entre le politique et le technicien.

Cette confusion des deux niveaux peut justement aboutir à deux situations « [...] *soit la technocratie, soit le volontarisme politique. Il y a technocratie quand les professionnels empiètent sur les décisions politiques fondées sur des valeurs, ouvrant la porte à l'opportunisme. Il y a volontarisme lorsque le jeu politique verse dans la partitocratie.* ».

<sup>33</sup>

Il faut donc surveiller ces fusions d'EPCI, ces développements d'agglomérations et ouvrir un dialogue avec eux, pour une concertation sur les enjeux d'une politique culturelle enrichissant chaque territoire.

Il peut y avoir un déséquilibre également autour des acteurs culturels. Des associations importantes, qui possèdent de gros budgets, avec une grande diffusion et attirant même de nombreux mécènes, peuvent prendre beaucoup de place, en absorbant une grande partie des aides publiques et contribuant à un déséquilibre de propositions culturelles et de territoire

Au contraire, il serait judicieux de renouer le dialogue entre tous ces acteurs, en lançant une grande concertation pour amener à un diagnostic faisant ressortir les problématiques et les frustrations pour trouver de vraies solutions.

En partant d'un territoire où il existe déjà de nombreux réseaux, où il y a déjà eu des partenariats, de la transversalité, il faudrait creuser cette voie pour aller plus loin en intégrant mieux les élus, les techniciens et les acteurs culturels divers dans un premier temps, en faisant des réunions de concertation sur la culture, pour ensuite y intégrer les citoyens, car ce sont eux les premiers bénéficiaires.

---

<sup>32</sup> <http://mytoc.fr/evenements/la-culture-au-bord-de-l-explosion-a-grenoble> Plateforme culturelle en réseau à Lyon et sa région

<sup>33</sup> Cf. « Les nouveaux enjeux des politiques culturelles, dynamiques européennes » Guy et Jean-Pierre SAEZ, ed. La Découverte, 2012

Un dialogue et un échange à avoir déjà au sein des services culturels du Conseil départemental du Tarn, où, même si ces services se connaissent bien, il existe parfois des incompréhensions et un manque d'échanges et de communication entre eux.

La transversalité des services culturels permettrait une meilleure complémentarité, un fonctionnement plus fluide, avec une relation plus directe avec les élus, afin de privilégier le dialogue. D'ailleurs, les services de la culture se trouvant dans la Direction des Politiques Transversales et de la Citoyenneté, un meilleur dialogue et une vraie transversalité ne pourraient qu'améliorer le fonctionnement de cette direction dont c'est la fonction, sans toutefois noyer la culture.

Pour les EPCI, il y a également ce manque de communication et d'échange. Il serait judicieux qu'il y ait un partage d'expériences, d'initiatives ou de projets, comme pour l'Aude qui va s'inspirer de projets culturels réalisés en Lozère et les appliquer ensuite dans ses territoires les moins denses et les plus inaccessibles. Et bien sûr il faut améliorer le dialogue EPCI/ département.

Les associations fonctionnent plutôt avec un réseau par domaine artistique et non pas forcément entre associations d'un même territoire.

Certaines, comme la Scène Nationale, ont également les moyens de créer un réseau et des partenariats sur le territoire, ce qui n'est pas toujours possible pour la plupart des associations qui ont à peine les moyens de réaliser leur projet. Et il y a ce déséquilibre de moyens, d'accès, d'équipements et de sentiment d'éloignement entre le nord/nord-ouest et le sud/sud-est qu'il serait peut-être possible de combler ou du moins de diminuer. Il y a des solutions à chercher, mais il faudrait un dialogue de tous les acteurs culturels du Tarn.

Il y a eu, à plus grande échelle, une telle démarche qui s'est faite en région Pays de la Loire : la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) lancée par Alain Gralpeois, vice-président délégué à la culture. Cette CRCC répondait « *à la demande des acteurs culturels d'instaurer des temps d'échanges entre eux et les collectivités territoriales afin d'élaborer une politique culturelle commune qui réponde aux besoins de tous.* ». <sup>34</sup> De cette conférence sont ressortis plusieurs points :

- Une insatisfaction de la part des acteurs culturels dans les relations qu'ils pouvaient avoir avec les services de la culture de la région et une attente pour resserrer ces liens

- Un enjeu de rencontre et de discussion afin d'identifier les problématiques communes du secteur de la culture et trouver des solutions
- Un enjeu de s'adresser à l'ensemble des champs de la culture

Un des premiers constats faits par Alain Gralepois a été la surprise de voir que les acteurs des différents domaines artistiques ou culturels, ne se connaissaient pas vraiment. Cela leur a fait prendre conscience de l'éclatement ou de la distance qui pouvait y avoir entre eux.

Il y aurait, je pense, un constat similaire concernant le Tarn, même si, comme le territoire est moins grand et qu'il y a déjà de nombreux échanges, ce serait moins marquant.

Cette attente de resserrer les liens avec les élus et les techniciens de toutes les collectivités existe également dans le Tarn.

Une des solutions trouvées par cette CRCC, est un outil d'observation participative et partagée de chaque filière artistique et culturelle. Ce travail rapproche les acteurs culturels et implique mieux les collectivités. Cependant, il faut qu'il y ait une volonté de la part de tous pour que cela fonctionne et il est important d'instaurer un dialogue à égalité, sans leadership. Il faut aussi s'appuyer sur ce qui existe déjà et qui fonctionne très bien, le but n'est pas de créer une révolution, mais d'instaurer un dialogue pour faire ressortir des problématiques et permettre une orientation de la politique culturelle commune à toutes les collectivités (sur des grands axes, car il y a beaucoup de territoires différents dans le Tarn, avec des problématiques propres et une culture identifiée).

Une réunion de ce genre, à une autre échelle que la CRCC, a été menée dans la CC Sor et Agout, impulsée par le service de la culture. Cela a été l'occasion de faire le point sur les projets culturels de l'intercommunalité, en présence de ses élus à la culture, de l'ADDA et du CMDT, sur ce qui se faisait déjà sur le territoire, afin de défendre la pertinence d'un service culturel dans cet EPCI, mais aussi d'évoquer les projets d'avenir.

---

34 Cf. L'Observatoire n°43 Hiver 2013, décentralisation et culture vers un grand chambardement, p.58

Cette réunion a porté ses fruits: elle a permis une discussion et d'impliquer les élus dans l'existant du territoire, pour voir avec eux les directions à prendre. Une autre réunion est prévue avec tous les élus de l'intercommunalité. Ce service de la culture a ensuite réuni tous les acteurs culturels de cette CC afin de les connaître, que les personnes puissent également faire connaissance entre elles et commencer à créer un réseau. Il en est ressorti la mise en place d'un agenda partagé pour mieux organiser les animations, ne pas avoir des événements en même temps et promouvoir les projets des uns et des autres.

Dans tous les cas, le travail en région et celui en intercommunalité, est un travail à long terme.

Pour le département du Tarn, cela pourrait s'appliquer également, d'autant qu'il y a une demande. Mais cela nécessitera de la part de tous: associations, syndicat mixte et collectivités, une volonté et un engagement pour que cela se réalise.

Il faudra bien sûr agir étape par étape, en commençant par le département lui-même, pour ce travail d'échanges plus développé, de transversalité. Dans la mesure où les grandes structures du Tarn ne sont pas toujours facile d'accès, de par leur taille, la complexité administrative liée à leurs structures et à leurs missions, le Service de la culture pourrait être cet initiateur de mise en réseau.

Il existe d'ailleurs, au sein du département, une mission citoyenneté et démocratie participative qui a lancé des réflexions sur le fonctionnement du département et son rapport aux citoyens. Il y a eu des espaces de discussions créées, et des élus, des techniciens et des citoyens se sont réunis. Pour lancer une réunion de discussion sur une meilleure transversalité au sein des services culturels, il serait peut-être possible de s'appuyer sur les techniques employées par cette mission ou de s'appuyer sur elle. Et il en serait de même pour la réunion de tous les acteurs culturels et des collectivités du Tarn, qui pourrait s'appuyer également sur l'expérience vécue dans le Sor et Agout, voire d'intégrer à cette discussion des acteurs un peu plus « extérieurs » comme les cafés citoyens ou Les Ateliers à Castres.

Il faut bien sûr s'appuyer sur ce qui existe déjà, des missions qui rassemblent déjà des acteurs et des collectivités, comme l'EAC ou le réseau de lecture publique.

Il y a, à mon avis, une réflexion à avoir sur cela, un dialogue à engager entre les acteurs culturels, les EPCI et le département du Tarn, pour aider à trouver une politique

culturelle plus cohérente et complémentaire entre les différents territoires qui composent le Tarn. Et cela apportera également une réflexion commune sur la construction des éventuelles conventions entre le département et les EPCI. Ces concertations pourraient servir à réfléchir ensemble aux nouveaux aménagements de territoire et aux nouvelles répartitions des compétences, une réflexion commune sur la loi NOTRe et sur l'évolution de la politique culturelle dans le Tarn. Le département peut avoir ce rôle de coordinateur entre les collectivités et les acteurs culturels, par sa vision globale du territoire dans son ensemble due à son échelon territorial. Il pourrait également instaurer des réflexions et des échanges plus réguliers avec les autres départements, d'autant que dans cette nouvelle région, il a une place centrale dont il pourrait profiter en dialoguant à la fois avec des départements de l'ancienne région LR et avec ceux qu'il connaît déjà du MP.

# Conclusion

Ce stage m'a permis de confirmer et de conforter mon choix de réorientation professionnelle. Le choix d'intégrer une grande collectivité territoriale a été l'occasion de découvrir le fonctionnement institutionnel de la culture, d'observer l'application d'une politique culturelle sur un grand territoire, les enjeux sociaux et territoriaux, les relations avec les différentes associations et organismes culturels tarnais et le rôle des politiques. Il était intéressant d'assister à la création de projets, de la part des associations, mais aussi le travail de préparation de la Conservation des Musées sur leurs expositions temporaires. Être au départ des projets et voir comment ils se montent du côté de l'institution, de celle qui soutient et aide, avec quels critères de choix et suivre les débats autour des projets en lien avec les directives de la politique culturelle, a été pour moi une expérience nouvelle. Après avoir été au cours de ma vie professionnelle dans un rôle d'exécutant, en fin de projet, sur le montage et le démontage d'événements, je me suis retrouvé là à la genèse des projets et du côté décisionnaire. Cette position d'observateur de cette institution et de ses relations aux autres collectivités et associations fut judicieuse pour comprendre les raisons des choix faits et des décisions prises.

Cela m'a confirmé également mon choix de vouloir travailler sur des projets culturels de territoire, de coordonner différents projets, différentes structures, de travailler en partenariat, de mettre en relation les multiples acteurs et d'initier des projets. Je serai d'autant plus enthousiaste de travailler dans des territoires ruraux, dans lesquels, je pense, il y a beaucoup de potentiel. J'ai eu l'opportunité de découvrir des initiatives, des projets, des équipements, à travers tout le Tarn et de pouvoir discuter avec les porteurs de projets. Ainsi, j'ai pu voir concrètement ce qui constituait un dossier et me rendre compte à quoi cela correspondait, dans quel territoire cela se trouvait, de quoi il s'agissait, qui étaient les personnes qui s'en occupaient, qu'elles étaient les différences de gestion existantes suivant le territoire, les habitants, les élus et, enfin, du dynamisme des associations.

Je connais aujourd'hui la signification de ce qu'est « un projet ancré dans le territoire » et la richesse qu'apportent au projet le territoire, son histoire, sa culture et ses habitants. J'ai également vu comment une politique culturelle se met en place à un échelon large.

Cette expérience, ces belles rencontres qui m'ont fait partager des retours d'expérience, ces échanges sur la culture, ces entretiens pendant lesquels j'ai pu récolter des informations dépassant le cadre même de mon stage, m'ont confirmé également que je préfère le travail de terrain, aller à la rencontre des autres. Et j'ai compris aussi que ce travail là est obligatoire quand on veut exercer dans le domaine de la culture. On ne peut pas seulement rester dans un bureau à étudier des dossiers, cela passe toujours



par des rencontres et la découverte des projets. Ces rencontres ont été l'occasion de me créer un premier réseau de contacts que je vais m'attacher à conserver.

Malgré tout, j'ai pu observer un écart entre la théorie, acquise au cours de la licence ADCMR ou dans la documentation spécialisée, et la réalité de terrain sur la transversalité, la mutualisation et le partage dans le milieu culturel. Ces notions existent bien sûr, mais il y a la réalité des territoires, leurs différences de moyens, de nature et de position géographique, les confrontant à un sentiment d'isolement et d'éloignement par rapport au Service culture établi à Albi.

Il y a également le fait que les structures et les associations défendent chacune leurs projets, leurs actions, leurs visions, ce qui rend parfois très difficile la création de partenariats. Il peut aussi y avoir un problème de complémentarité. Ces notions sont plus appliquées aux publics qu'aux personnes travaillant dans la culture.

Et il y a la dimension politique, peu développée en cours, qui est une dimension primordiale pour tous les projets culturels. Les politiques étant des représentants des citoyens, élus par eux, ils sont les premiers médiateurs entre le projet et les publics. Les élus sont des habitants d'un territoire, des personnes qui connaissent souvent très bien ce territoire et ses citoyens, avec lesquels ils sont en contact régulièrement. Ils sont donc un appui primordial et c'est aux techniciens des collectivités et aux professionnels de la culture et de l'art de les accompagner au mieux dans ce domaine particulier qu'est la culture. C'est un fait qui est apparu de façon unanime lors de mes rencontres: que ce soit les associations, les collectivités ou même les entreprises culturelles, ils reconnaissent tous l'importance capitale de l'élue(e) local(e).

Cela dit, avec le recul et de ce que j'ai pu observer, je ferais un parallèle avec ce que j'ai vécu en tant que membre d'une association culturelle au sein de l'institut universitaire d'Albi. Je constate qu'il y a également un manque de lien ou peut-être un lien maladroit entre les associations de cette université. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucun partenariat, mais il pourrait y en avoir davantage et l'on pourrait impliquer mieux les étudiants. Je réalise, par expérience, comme il est compliqué de mettre en place un projet ambitieux, en lien avec le territoire, ses habitants (en l'occurrence les étudiants), tout en impliquant d'autres associations sur un projet, en étant soi-même membre d'une association.

D'où l'importance que ce soit un acteur « extérieur » qui puisse lancer ces partenariats ou impulser des projets transversaux ayant un lien entre plusieurs structures. Il y a également la question budgétaire : il est plus simple pour une grande association, avec un projet important, de trouver des partenariats et d'impliquer plusieurs acteurs. Le festival « Complot sur le Campus », qui est la plus importante animation de l'université, arrive facilement à rassembler des associations diverses et surtout à obtenir de l'aide. C'est un festival qui rassemble et tout le monde veut qu'il puisse se monter, d'autant que c'est dans le domaine de la musique, sans doute le domaine artistique le plus fédérateur.

Par contre, pour de plus petits événements ou dans d'autres domaines artistiques, il y a moins d'enthousiasme à l'entraide ou au partenariat. C'est plus un constat qu'un reproche, car dans l'association dans laquelle j'étais (et je pense que ça s'applique aux autres également), encore une fois, nous n'avons pas vraiment fait cette démarche de partenariat, car il s'agissait de « nos » projets.

Pour aller un peu plus loin et pour mettre en perspective ce que nous avons vu plus haut, il pourrait y avoir, je pense, plus de relations et plus de projets avec l'ensemble des étudiants (notre licence a un partenariat avec le Centre d'art le Lait et la Scène Nationale), notamment des projets d'EAC par l'intermédiaire de l'ADDA et du CMDT ; et pourquoi pas, voir les musées départementaux, les ADT et d'autres structures proposer aux étudiants des découvertes culturelles.

Il serait même peut-être possible d'avoir un projet de culture scientifique, ce qui pourrait enfin rapprocher le bâtiment des Sciences "Emile Borel" et le bâtiment de la Culture "Pascal(e) Ambic" !!

Il y a ensuite la même problématique, que ce soit dans une politique culturelle ou dans des actions d'animations dans une université : A qui s'adresse-t-on ?

Une politique culturelle, par définition, se doit de s'adresser à tout le monde, mais comment procéder ? Car « tout le monde » n'est pas un seul bloc, ce n'est pas une masse uniforme, mais au contraire des personnes différentes, des groupes différents, des publics et des citoyens différents. Il est donc préférable d'avoir une grande diversité de domaines, d'actions, d'approches, qui peuvent être mis en place par une transversalité accrue (par exemple entre culture scientifique ou musées et domaines artistiques ou actions sociales, voire sport) et une meilleure coordination et répartitions des actions au niveau des domaines, des publics visés et des territoires.

Pour refaire un parallèle avec l'université, les étudiants sont des publics complexes, difficiles à toucher, mais plutôt que d'essayer de s'adresser à tous les étudiants en un seul bloc (ce que font pratiquement toutes les associations culturelles étudiantes, y compris celle dont j'étais membre), il serait peut-être plus judicieux de créer des actions en partenariats avec des associations étudiantes culturelles certes, mais pas seulement. Comme cela, on pourrait s'adresser à des étudiants de domaines différents, faire des actions plus proches et plus en lien avec eux et cela amènerait également plus de diversité dans les actions.

Le dialogue, le partenariat et la transversalité sont donc primordiaux dans la culture en général et encore plus dans les politiques culturelles.

## BIBLIOGRAPHIE

- **Marc Thoumelou**, *Collectivités territoriales, quelle avenir ?*, série « les études », chapitre 4, 2<sup>ème</sup> édition, éd. La documentation française.
- **Valérie Painthiaux**, *Vers une territorialisation des politiques culturelles départementales* » p.77, revue « l'Observatoire » n°43 – 2013.
- **Rémy La Saout**, *Collectivités territoriales: la nouvelle donne, p. 32: L'intercommunalité, de l'incitation à la rationalisation*, revue Cahiers français n° 391, Mars-Avril 2016
- **Jean Lafond-Grellety, Laurent Mazurier**, *Les politiques culturelles en milieu rural, p. 86, 87*, Dossier d'experts, éd. territorial éditions, 11/2014.
- **Bernard Lahire**, *La culture des individus*, éd. La découverte, 2004.
- **Marie-Christine Steckel-Assouère**, *Collectivités territoriales: la nouvelle donne , p.39: Les contraintes budgétaires des collectivités territoriales*, Cahiers français n°391 Mars-Avril 2016
- **Guy et Jean-Pierre SAEZ**, *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles, dynamiques européennes*, éd. La Découverte, 2012
- **Cécile Martin et Lisa Pignot**, *Décentralisation et culture vers un grand chambardement, p. 58: Une expérience de co-construction des politiques culturelles en Pays de la Loire*, L'Observatoire n°43, Hiver 2013,
- **Françoise Benhamou**, *Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison?*, éd. La documentation française, Mai 2015
- **Serge Saada**, *Et si on partageait la culture?*, éd. De l'attribut, 07 2011

## SITOGRAPHIE

- <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Histoire/Histoire-des-prefets>, consulté le 12/08
- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-departement.html> consulté le 12/08
- [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=7&ref\\_id=19613&page=dossiers\\_etu\\_des\\_publications\\_elec/pano\\_81\\_fev\\_2013/panopage2\\_81\\_janvier\\_2013.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=19613&page=dossiers_etu_des_publications_elec/pano_81_fev_2013/panopage2_81_janvier_2013.htm) « Des flux domicile-travail interdépartementaux fortement déficitaires », consulté le 22/08
- Carte réalisée à partir de sources des archives du Tarn  
<http://archives.tarn.fr/index.php?id=1281> , consulté le 22/08
- Source : INSEE « Panorama du département du Tarn »  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=7&ref\\_id=19613&page=dossiers\\_etu\\_des\\_publications\\_elec/pano\\_81\\_fev\\_2013/panopage2\\_81\\_janvier\\_2013.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=19613&page=dossiers_etu_des_publications_elec/pano_81_fev_2013/panopage2_81_janvier_2013.htm) , consulté le 22/08
- <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>, consulté le 23/05
- François Hollande, Tribune publiée dans la presse quotidienne régionale datée du 3 juin 2014, <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/reformer-les-territoires-pour-reformer-la-france/> ,consulté le 24/05
- [www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelle-nouvelle-definition-competences-collectivites-locales-depuis-loi-notre.html](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelle-nouvelle-definition-competences-collectivites-locales-depuis-loi-notre.html), consulté le 25/05
- Article «Supprimer le département est impossible sans révision constitutionnelle», publié le 28/05/2014 par Jean-Marc Joannès dans « La gazette des communes »  
<http://www.lagazettedescommunes.com/236061/supprimer-le-departement-est-impossible-sans-revision-constitutionnelle/> consulté le 25/05
- « Loi NOTRe : les départements toujours inquiets de sa mise en œuvre » Publié le 27/04/2016 par Judith Chetrit dans La Gazette des Communes -
- <http://www.lagazettedescommunes.com/439544/loi-notre-les-departements-toujours-inquiets-de-sa-mise-en-oeuvre/> consulté le 26/05)
- La lettre d'Echanges n°132, Loi NOTRe : rapport pour avis de Catherine Morin-Desailly » article écrit par Vincent Rouillon pour la FNCC, Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture  
[http://www.fncc.fr/IMG/pdf/avis\\_loi\\_notre\\_c\\_morin\\_dessailly.pdf](http://www.fncc.fr/IMG/pdf/avis_loi_notre_c_morin_dessailly.pdf) consulté le 27/05

- « Suppression de la clause générale de compétence : les écueils, les enjeux » publié le 07 mai 2014, écrit par Thomas Fallou sur <http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/suppression-de-la-clause-generale-de-competence-les-ecueils-les-enjeux> consulté le 27/05)
- « Articles culture de la loi NOTRe : deux avancées majeures » écrit par le bureau du FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture - [http://fncc.fr/IMG/pdf/Communique\\_FNCC\\_Loi\\_NOTRe\\_09\\_07.pdf](http://fncc.fr/IMG/pdf/Communique_FNCC_Loi_NOTRe_09_07.pdf) consulté le 1/06)
- <http://www.mariechristineblandin.fr/les-droits-culturels-enfin-reconnus/> consulté le 31/05)
- « Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 103 de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels » écrit par Jean-Michel Lucas – Docteur en sciences économiques et ancien conseiller de Jack Lang au ministère de la Culture - diffusé le 18 Septembre 2015 – [http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide\\_v5pratique\\_103.pdf](http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide_v5pratique_103.pdf) consulté le 31/05)
- [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=31038&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) consulté le 31/05)
- [http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide\\_v5pratique\\_103.pdf](http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2015/10/guide_v5pratique_103.pdf) p.3 consulté le 1/06
- <http://www.vousnousils.fr/2015/02/11/education-artistique-et-culturelle-les-mesures-de-najat-vallaud-belkacem-562651> consulté le 3/06)
- <http://bib.tarn.fr/EXPLOITATION/carte-du-reseau.aspx> consulté le 01/09
- <http://mytoc.fr/evenements/la-culture-au-bord-de-l-explosion-a-grenoble> Plateforme culturelle en réseau à Lyon et sa région

## DOCUMENTATION

- Document Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018 p.12 et 13
- Brochure du « Musée du Protestantisme, de la réforme à la laïcité » de Ferrières chap. « L'économie et la société »
- Document Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018 p.30
- Document Schéma départemental de développement de l'occitan 2012-2018 p. 3
- Commission n°4 « Culture, Communication, Patrimoine et Langues catalane et occitane » du 1er avril 2016 de la nouvelle région LRMP, partie « Etat des lieux synthétique Culture et Patrimoine »
- « Ateliers culture et territoire en Midi-Pyrénées. Cahier n°1 les actes des premières rencontres », article « L'évaluation des politiques culturelles dans les territoires ruraux » de Robert VERHEUGE

# ANNEXES

**Annexe 1** : organigramme du service Conservation des Musées

**Annexe 2** : Carte des nouveaux EPCI

**Annexe 3** : Document « Dépenses Culturelles de la Région Midi-Pyrénées », p.6/18  
(répartition des affectations par zone)

**Annexe 4** : Document résumé du programme de conventions avec les EPCI en  
Aveyron

**Annexe 5** : Convention triennale entre la département du Tarn et l'association Scène  
Nationale d'Albi

**Annexe 6** : Extraits de restitution d'éducation artistique et culturelle

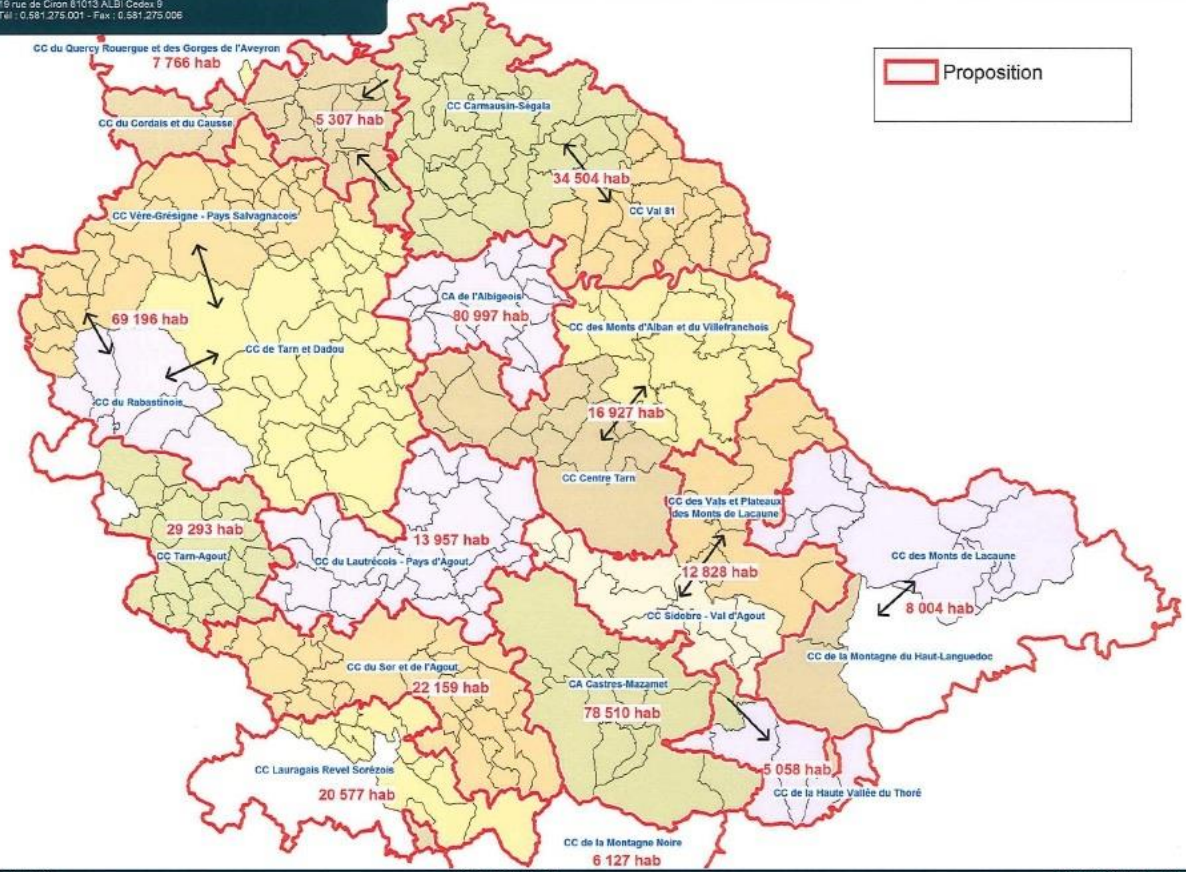
**Annexe 7** : Carte des lieux de création du Tarn (non exhaustif)

## **Annexe 1:**

### **Organigramme du service Conservation des Musées**



**Annexe 2:**  
**Carte des nouveaux EPCI**



### **Annexe 3:**

**Document « Dépenses Culturelles de la Région Midi-Pyrénées», p.6/18 (répartition des affectations par zone)**

**Annexe 4:**  
**Document résumé du programme de conventions  
avec les EPCI en Aveyron**

## **Annexe 5:**

# **Convention triennale entre le département du Tarn et l'association Scène Nationale d'Albi**

**Annexe 6:**  
**Extraits de restitution d'éducation artistique et  
culturelle**

## **Annexe 7:**

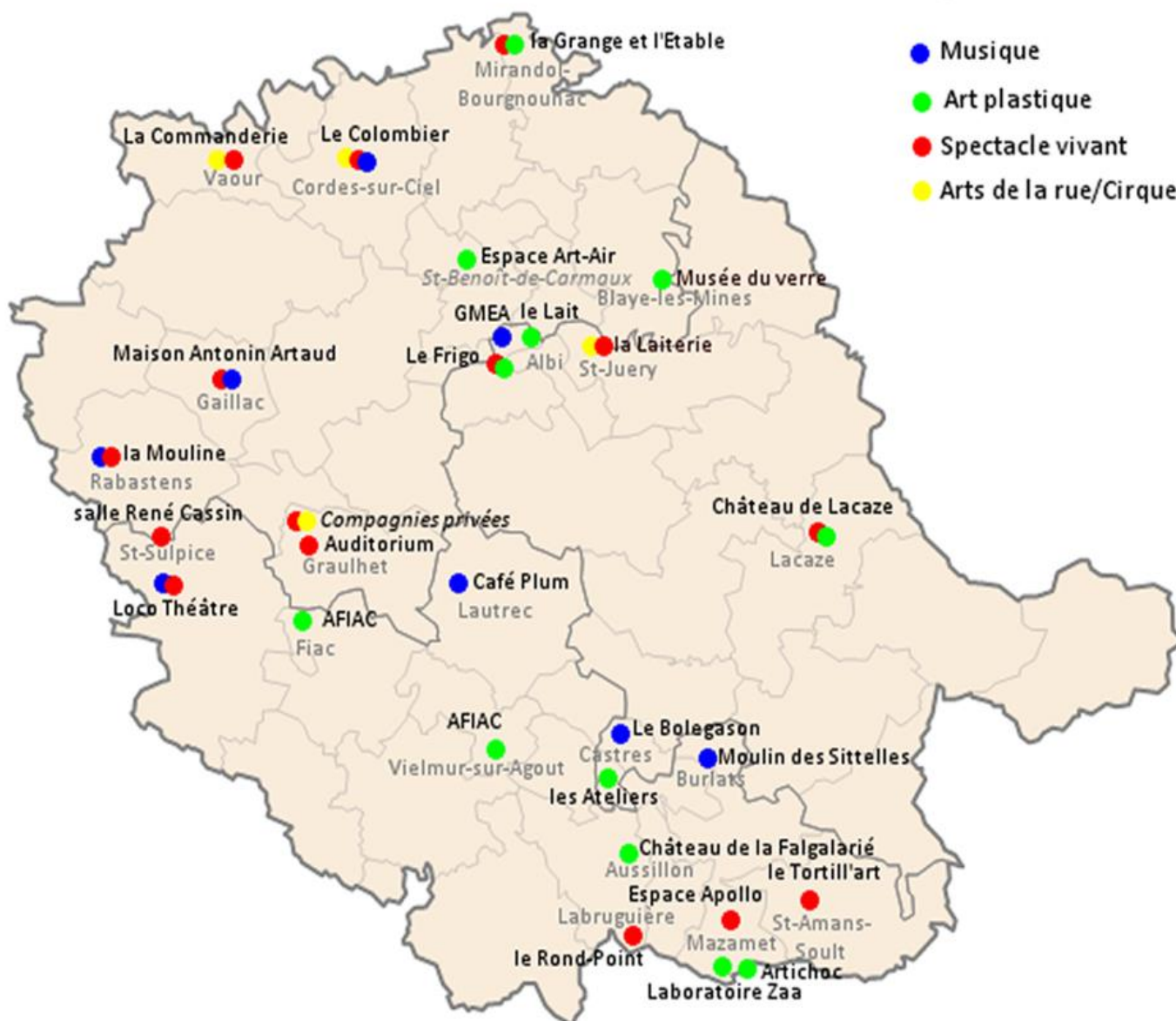
### **Carte des lieux de création du Tarn (non exhaustif)**

## Carte des différents lieux de création du Tarn accueillant des professionnels et des amateurs (non exhaustif)



### Légende :

- Musique
- Art plastique
- Spectacle vivant
- Arts de la rue/Cirque



Sources cartographique : Articque